



Le moniteur 2020 de l'ASA sur la sécurité

Sécurité, stabilité et perspectives
pour la société en Suisse

ASA | SVV



sotomo
gesellschaft, politik & raum ■ ■ ■

Commanditaire

Association Suisse d'Assurances ASA
Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14
8022 Zurich

Prestataire

Institut de recherche sotomo
Dolderstrasse 24
8032 Zurich

Auteurs

Gordon Bühler
Julie Craviolini
Michael Hermann
Eliane Müller
Virginia Wenger

Suivi technique

Tibor Szvircsev Tresch
Thomas Ferst
Chaire sociologie militaire
Académie militaire (ACAMIL) à l'EPF de Zurich

Traduction

Christine Reversac Baudry

Zurich, août 2020

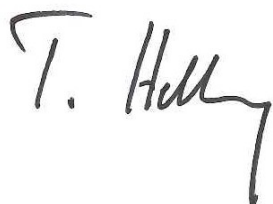


Chère lectrice, cher lecteur,

Les événements de cette année ont mis notre sentiment de sécurité à rude épreuve. La pandémie du coronavirus a altéré en très peu de temps l'ordre social que l'on croyait stable. En notre qualité d'assureurs privés, la sécurité revêt pour nous une importance primordiale. Avec nos prestations, nous entendons offrir aux assurés un sentiment de sécurité au quotidien. Nous nous intéressons donc à la question de savoir comment la population, c'est-à-dire nos clients, s'exprime sur ce sujet – et comment elle perçoit les changements dans ce domaine à titre personnel.

Même si la pandémie est actuellement le sujet dominant dans l'opinion publique, notre société demeure confrontée à d'autres défis majeurs. Aucune réponse n'a encore été apportée aux questions centrales liées à la problématique de l'environnement ni à celle de la prévoyance vieillesse. Leur traitement est néanmoins urgent pour nous, les assureurs privés, et pour nos clients. Les solutions doivent répondre aux attentes et aux besoins de toutes les générations confondues. Comme le montre la présente édition du moniteur sur la sécurité, la question de la durabilité de notre système de prévoyance ainsi que celle du changement climatique continuent largement d'inquiéter la population suisse : une personne sur trois ne se sent pas en sécurité. Par ailleurs, la majorité de la population estime que les risques de catastrophes naturelles se sont multipliés du fait du changement climatique et qu'ils sont plus élevés aujourd'hui.

Afin de mieux comprendre les ressentis et de pouvoir suivre leur évolution sur le long terme, nous avons lancé le moniteur de l'ASA sur la sécurité pour la troisième année consécutive. Nous vous en présentons ici les derniers résultats. Bonne lecture !



Thomas Helbling

Directeur de l'Association Suisse d'Assurances ASA

Table des matières

En bref	5
Introduction	7
1 La sécurité au quotidien	8
1.1 Ce qui confère un sentiment de sécurité au quotidien	8
1.2 Besoin de sécurité assouvi et non assouvi	11
1.3 Estimation des risques à venir	15
1.4 Tournant technologique et sécurité	19
2 Prévoyance : attentes et comportement	22
2.1 Date du départ à la retraite	22
2.2 Estimations de la propre rente de vieillesse	25
3 Les défis de la prévoyance vieillesse	28
3.1 Évolution du niveau des retraites	28
3.2 Comparaison du système de capitalisation et du système de répartition	31
3.3 Approches de réforme en prévoyance vieillesse obligatoire	33
4 Risques et changement climatique	36
4.1 Effets des mesures de protection de l'environnement	40
4.2 Placements durables	42
4.3 Couverture d'assurance dans les zones exposées	45
5 Méthodologie	49

En bref

Les développements politiques, économiques et sociétaux peuvent modifier les perceptions et la position de la population. La parution annuelle du Moniteur de l'ASA sur la sécurité met en évidence de tels changements et évolutions de l'attitude de la population. L'état de « situation extraordinaire » déclaré par le Conseil fédéral à la mi-mars afin de lutter contre la pandémie de la Covid-19 a eu de graves répercussions sur l'activité économique en Suisse. Cette insécurité économique se reflète dans le ressenti de la population suisse. Si l'emploi contribue toujours à conférer un sentiment de sécurité à la population active (59 pour cent), cet effet s'est nettement affaibli en 2020. En effet, si l'année dernière, plus de la moitié de la population active considérait encore son activité professionnelle comme suffisamment sûre, en juin 2020, ce n'est plus l'avis que d'une personne sur trois. Un quart des actifs interrogés estiment élevé le risque concret de perdre leur travail au cours des dix prochaines années.

Départ progressif à la retraite

Les garanties sociale et financière contribuent au sentiment de sécurité de la population. Du fait du vieillissement démographique et des taux d'intérêt faibles, la prévoyance vieillesse obligatoire se retrouve de plus en plus confrontée à des difficultés financières insurmontables. Pour autant, trois actifs sur quatre continuent de présumer qu'ils prendront leur retraite de manière anticipée ou à l'âge légal, ce qui risque d'accentuer encore la pression qui pèse sur le système. D'une part, ils pourraient être incités à repousser leur départ à la retraite, s'ils avaient la possibilité de procéder à une réduction progressive de leur temps de travail (53 pour cent). D'autre part, 45 pour cent n'excluent pas que cette pression financière n'implique un exercice prolongé de leur activité lucrative pour compenser la réduction des rentes.

L'opinion selon laquelle les générations futures devront se débrouiller avec des retraites plus faibles est partagée par la majorité de la population (77 pour cent). Contrairement à l'année précédente, les personnes qui s'attendent à une baisse des rentes appuient aujourd'hui leur prévision pessimiste moins sur la lacune de financement du premier pilier que sur le déficit du deuxième pilier.

Baisse des retraites, baisse du niveau de vie

Seulement une personne sur quatre en âge de travailler part du principe qu'elle pourra maintenir son niveau de vie à la retraite. L'évaluation de la perspective financière et celle de l'évolution future des retraites sont étroitement liées : les tranches de la population qui se montrent plutôt pessimistes quant à l'évolution du niveau des retraites, comme les femmes ou les 45-64 ans, ont plus souvent tendance à craindre une baisse du niveau de vie une fois à la retraite. Si les revenus élevés partent comparativement plus souvent du principe que les retraites

vont baisser, ils sont généralement moins nombreux à penser que leur niveau de vie sera plus faible à la retraite, vraisemblablement parce qu'ils ont davantage alimenté une prévoyance privée.

Le premier pilier, de nouveau plus sécurisant

Le premier pilier est considéré de manière légèrement plus positive cette année ; en effet, le système par répartition de l'AVS sécurise aujourd'hui davantage la population que ce n'était le cas en 2019 (33 pour cent, +6 points). La population continue d'estimer que le système de capitalisation est plus durable, plus efficace et plus sûr que celui par répartition. Elle préfère donc en général le système de capitalisation du deuxième pilier (36 pour cent) au système par répartition du premier pilier (24 pour cent). Le système par répartition est néanmoins considéré comme plus juste et plus équitable.

Promouvoir la responsabilité individuelle

Concernant le premier pilier, la population considère qu'il revient surtout à la collectivité de corriger le déficit de l'AVS. Lorsqu'il est question de mesures de réforme concrètes en prévoyance vieillesse, la population préférerait miser sur l'encouragement du troisième pilier et l'harmonisation de l'âge de la retraite des femmes avec celui des hommes (respectivement 49 et 46 pour cent). Un relèvement de la TVA rencontre nettement moins de suffrages. La population a cependant tendance à rejeter un relèvement général de l'âge de la retraite. De la même manière, pratiquement personne ne considère une réduction des rentes des deux premiers piliers comme une option possible.

Importance des normes sociales et environnementales en matière de placements de capitaux

La population considère que le changement climatique constitue un risque surtout au niveau mondial (80 pour cent). Toutefois, pour plus d'une personne sur deux, le changement climatique représente également un risque potentiel majeur pour la Suisse (52 pour cent). Cette prise de conscience est fonction de la manière dont la notion de « durabilité » est comprise : par placement durable, la population entend surtout un placement qui respecte les normes sociales ainsi que les normes environnementales et climatiques (respectivement 76 et 69 pour cent). En revanche, moins d'une personne sur deux englobe sous ce terme une bonne gouvernance d'entreprise, telle que la protection des droits des actionnaires ou la lutte contre la corruption. Une majorité de la population estime qu'en cas de conflit d'intérêts entre durabilité et rendement, les caisses de pension et les assurances devraient donner la priorité à la durabilité, au moins en partie. À peine une personne sur cinq prône d'accorder clairement la priorité au bénéfice financier. Ce sont surtout les personnes qui entendent par durabilité le respect des normes sociales ainsi qu'environnementales et climatiques qui accordent comparativement une grande importance à l'aspect de la durabilité d'un placement financier.

Introduction

À la suite de la déclaration d'état de «situation exceptionnelle» par le Conseil fédéral mi-mars, la vie publique et économique en Suisse s'est pratiquement arrêtée d'un seul coup. Trois mois plus tard, au moment de l'enquête pour le présent moniteur de sécurité, la vie quotidienne de la population suisse était partiellement revenue à la normale. Début juin, le Conseil fédéral a assoupli une grande partie des mesures officielles de lutte contre la pandémie du coronavirus ; le nombre de cas était alors faible en raison du recul des nouvelles contaminations. Les résultats du sondage de la troisième édition du moniteur de l'ASA sur la sécurité sont néanmoins dominés par la pandémie du coronavirus et le contexte particulier de cette année. La réédition annuelle de ce sondage permet de mettre en évidence de tels changements et évolutions de l'attitude de la population.

1 La sécurité au quotidien

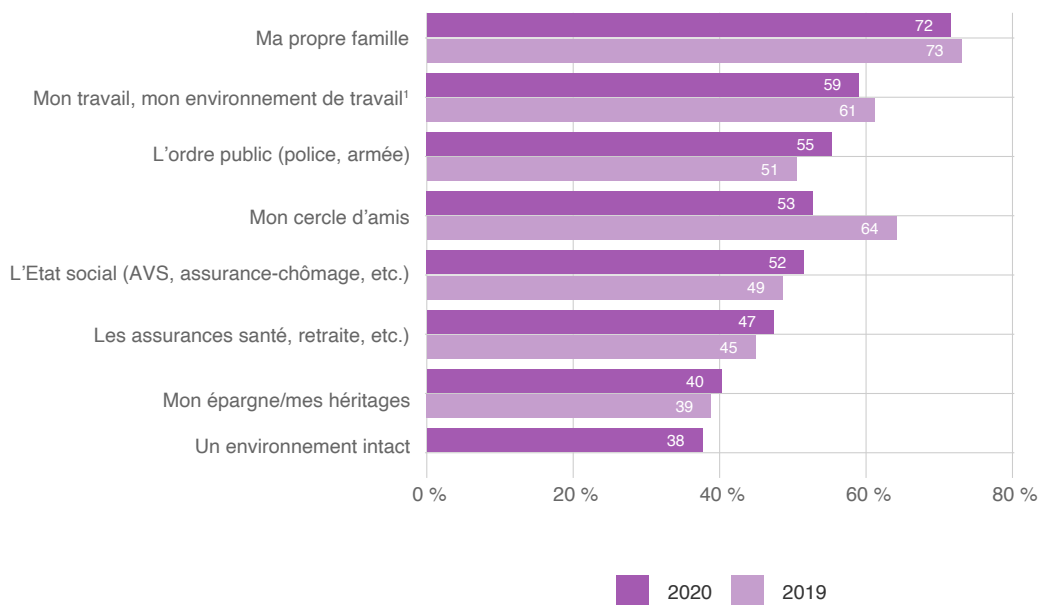
1.1 Ce qui confère un sentiment de sécurité au quotidien

Il n'est toujours pas possible de calculer les répercussions économiques de la pandémie du coronavirus et des dispositions prises pour lutter contre sa propagation. Dans quelle mesure cette incertitude quant à l'évolution conjoncturelle pèse-t-elle sur le sentiment de sécurité de la population suisse ?

Début juin 2020, neuf personnes sur dix déclaraient se sentir en sécurité. La proportion des personnes interrogées qui se sentent en sécurité est donc demeurée inchangée par rapport à 2019. Une légère augmentation du sentiment d'insécurité est néanmoins perceptible : en 2020, moins de personnes se sentaient «très» en sécurité (26 pour cent, -4 points), et davantage «plutôt» en sécurité (64 pour cent, +4 points). La proportion de personnes qui se sentent «très en sécurité» augmente proportionnellement aux niveaux de formation et des revenus. Par ailleurs, les hommes se sentent plus souvent «très en sécurité» (30 pour cent) que les femmes (22 pour cent). Le fait qu'une personne se sente en sécurité dépend de ces caractéristiques personnelles, mais aussi de ses conditions de vie.

Pour 72 pour cent des personnes interrogées, c'est surtout la famille qui nourrit le propre sentiment de sécurité (Figure 1).

Figure 1: Domaines contribuant nettement au sentiment de sécurité des personnes interrogées



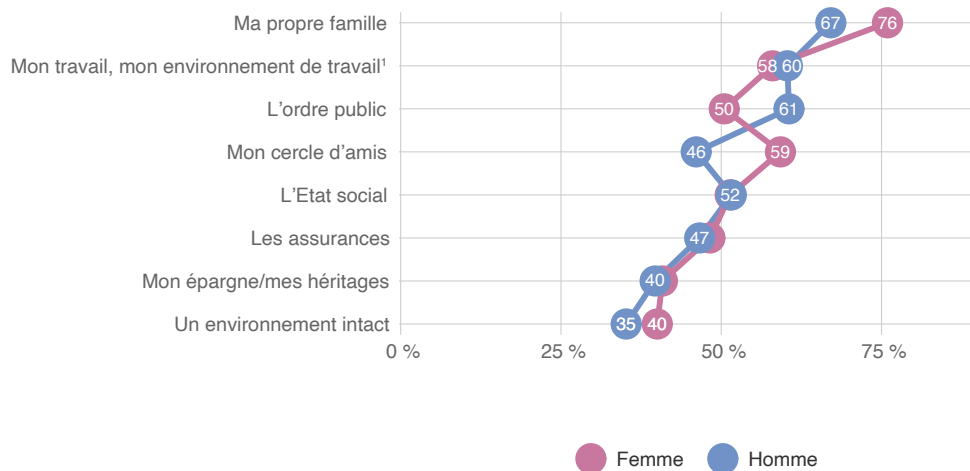
¹ Rétraites non compris

«D'une manière générale, qu'est-ce qui contribue principalement à votre sentiment de sécurité ?»

L'environnement familial assume donc toujours une fonction de renforcement du sentiment de sécurité, laquelle demeure inchangée par rapport aux résultats du sondage de l'année passée. Par contre, le cercle d'amis a perdu de son importance : en juin 2020, elles n'étaient plus que 53 pour cent des personnes interrogées à déclarer que leur cercle d'amis les aide à se sentir en sécurité. En 2019, ce chiffre était encore de 64 pour cent. En 2020, le deuxième facteur contribuant le plus souvent au sentiment de sécurité pour la population en âge de travailler réside dans le travail ou l'environnement professionnel (59 pour cent), tandis que pour la population dans son ensemble, c'est l'ordre public avec ses institutions telles que la police et l'armée (55 pour cent). Par rapport à l'année précédente, l'État dans sa fonction de représentant de l'ordre joue donc un rôle légèrement plus important pour le sentiment de sécurité de la population (+4 points). La protection sociale offerte par l'État, notamment par le biais de l'AVS ou de l'assurance chômage, continue en 2020 d'alimenter le sentiment de sécurité de près de la moitié de la population (52 pour cent). Pour 47 pour cent, les régimes de sécurité sociale tels que les fonds de pension et l'assurance maladie y contribuent.

La fonction de maintien de l'ordre public assumée par l'État est plus importante pour la population masculine que pour la population féminine (Figure 2).

Figure 2: Domaines contribuant nettement au sentiment de sécurité – en fonction des sexes



¹ Rétraites non compris

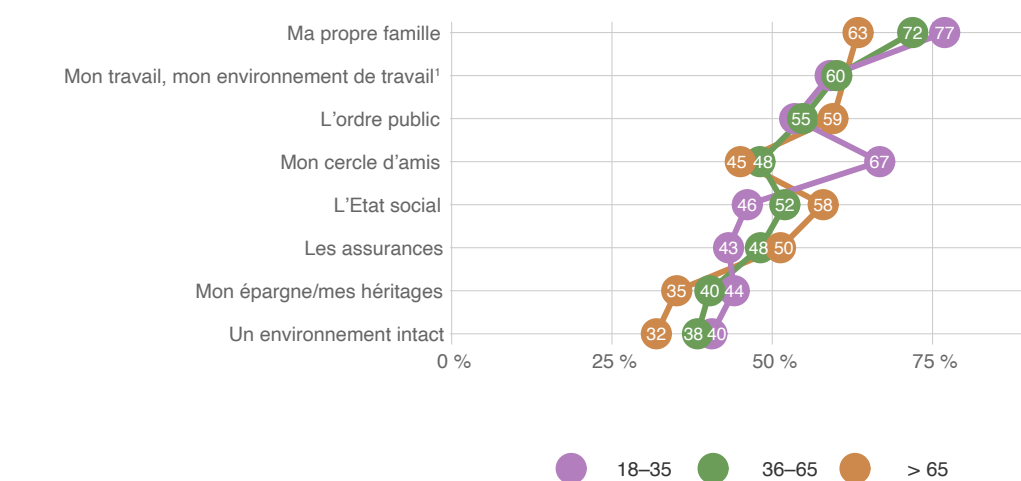
«D'une manière générale, qu'est-ce qui contribue principalement à votre sentiment de sécurité ?»

Pour les femmes, la famille et les amis jouent un rôle plus essentiel. Contrairement aux résultats de 2019, le sondage de cette année ne met pas en évidence de différence entre les sexes en ce qui concerne l'importance du travail pour le

sentiment de sécurité.¹ Ceci s'explique essentiellement par le fait que le travail contribue cette année moins au sentiment de sécurité des hommes et plus à celui des femmes.

Les facteurs contribuant au sentiment de sécurité d'un individu diffèrent également en fonction des phases de la vie. La famille et le cercle amical alimentent nettement plus souvent le sentiment de sécurité des jeunes adultes que celui des plus de 35 ans (Figure 3). En vieillissant, la couverture sociale revêt de nouveau une certaine importance en termes de sentiment de sécurité ; qu'il s'agisse du rôle joué par l'AVS, la prévoyance professionnelle ou l'assurance maladie obligatoire et privée.

Figure 3: Domaines contribuant nettement au sentiment de sécurité – en fonction de l'âge



¹ Rétraites non compris

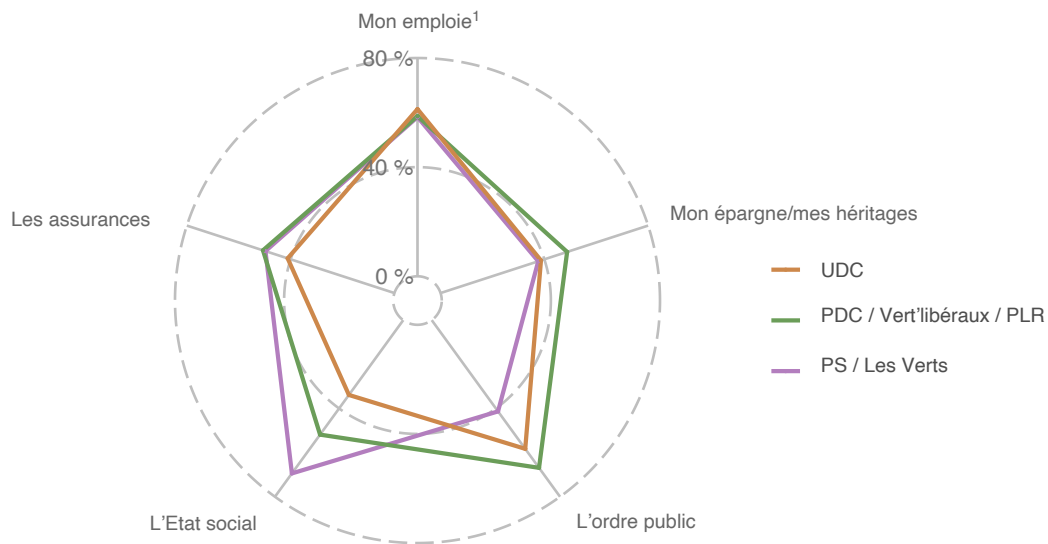
«D'une manière générale, qu'est-ce qui contribue principalement à votre sentiment de sécurité ?»

Les aspects qui alimentent le sentiment de sécurité des individus sont aussi fonction des valeurs morales véhiculées en propre. Il ressort de l'illustration 4 que les personnes interrogées accordent une pondération différente au rôle social et économique de l'État selon leurs affinités politiques : pour celles qui se sentent proches du PS et des Verts, l'État social contribue nettement plus souvent à renforcer leur sentiment de sécurité que les personnes ayant plus d'affinités avec l'un des partis bourgeois. Pour ces dernières, c'est le rôle de l'État comme ordre public qui prime nettement sur tout autre considération. De légères différences s'observent également concernant les rôles joués par l'aisance financière privée et le travail : pour les personnes proches des partis du centre comme le PDC et le PVL ou le PLR, l'épargne propre ou reçue en héritage alimente davantage leur sentiment de sécurité que pour celles proches de l'UDC, du PS et des Verts.

¹vgl. Moniteur 2019 de l'ASA sur la sécurité, <https://www.svv.ch/fr/lasa/publications/autres-publications/moniteur-de-lasa-sur-la-securite>

Enfin, pour les personnes proches de l'UDC, les assurances privées alimentent moins souvent leur sentiment de sécurité que pour celles proches des partis du centre ou de gauche.

Figure 4: Domaines contribuant nettement au sentiment de sécurité – en fonction des affinités politiques



¹ Rétraites non compris

«D'une manière générale, qu'est-ce qui contribue principalement à votre sentiment de sécurité?»

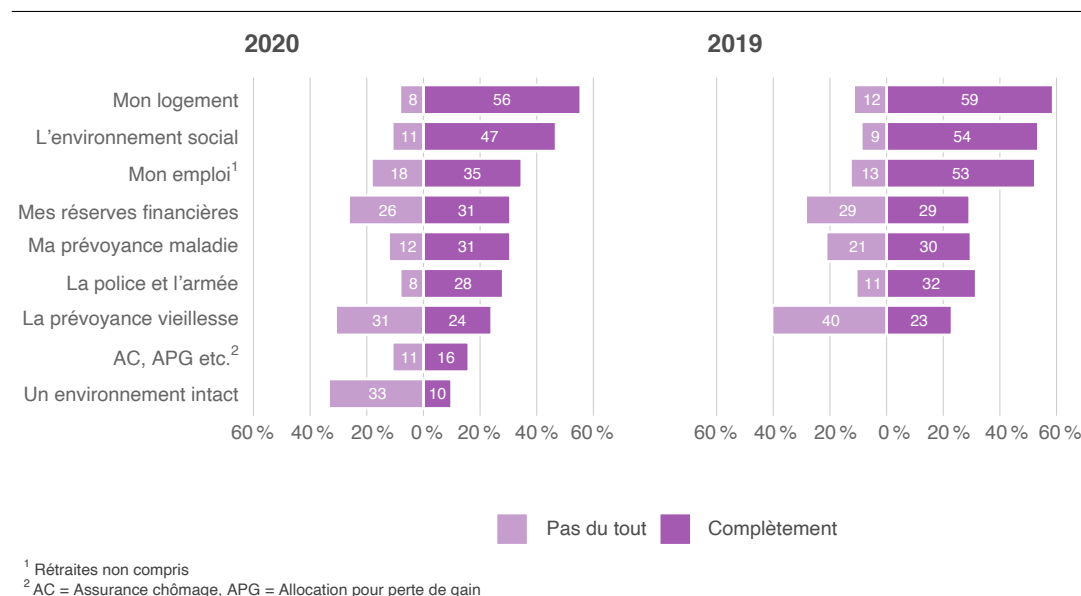
1.2 Besoin de sécurité assouvi et non assouvi

Le sentiment de sécurité est l'un des besoins fondamentaux de l'être humain. Dans quels domaines de la vie le besoin de sécurité de la population suisse est-il couvert et dans lesquels n'est-il pas assouvi? Il ressort de l'illustration 5 que, comme les années précédentes, la population se sent surtout en sécurité en ce qui concerne le logement. À l'inverse, par rapport au sondage de l'année dernière, les personnes interrogées ont déclaré beaucoup moins souvent se sentir en sécurité dans leur environnement social et surtout en termes d'emploi sûr : en juin 2020, 35 pour cent des personnes interrogées déclaraient encore que leur besoin en matière de sécurité de l'emploi était entièrement satisfait ; en 2019, elles étaient encore plus de la moitié (53 pour cent). Le sondage actuel met en évidence le fait qu'un peu moins d'une personne sur cinq en âge de travailler ne se sent pas du tout en sécurité par rapport à son emploi.

Le sentiment de sécurité en termes de prévoyance vieillesse présente encore un déficit élevé : moins d'un quart des personnes interrogées se sentent pleinement en sécurité en ce qui concerne la prévoyance vieillesse. À l'opposé, 31 pour cent déclarent ne pas se sentir du tout en sécurité en termes de prévoyance à la retraite. Il ressort également du sondage de cette année, qu'un peu moins d'une personne sur trois déclare se sentir pleinement en sécurité au regard de ses ressources financières, alors que pour près d'une personne sur quatre, le besoin de sécurité financière n'est pas du tout couvert.

Enfin, il existe un besoin évident de sécurité accrue en ce qui concerne un environnement intact : pour un tiers des personnes interrogées, le besoin d'un environnement intact n'est pas du tout couvert, et seulement 10 pour cent se sentent pleinement en sécurité en la matière.

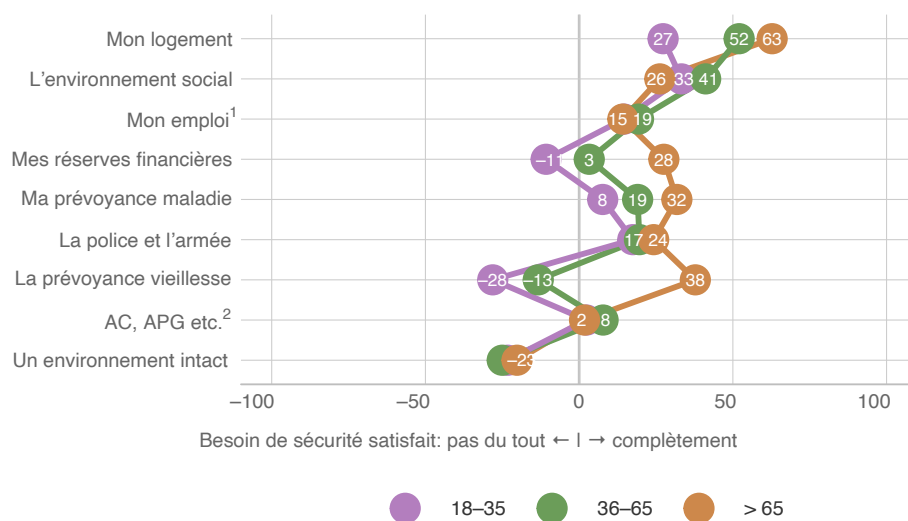
Figure 5: Besoin de sécurité en fonction des domaines



Complètement : «Dans quels domaines votre besoin de sécurité est-il totalement satisfait ?»

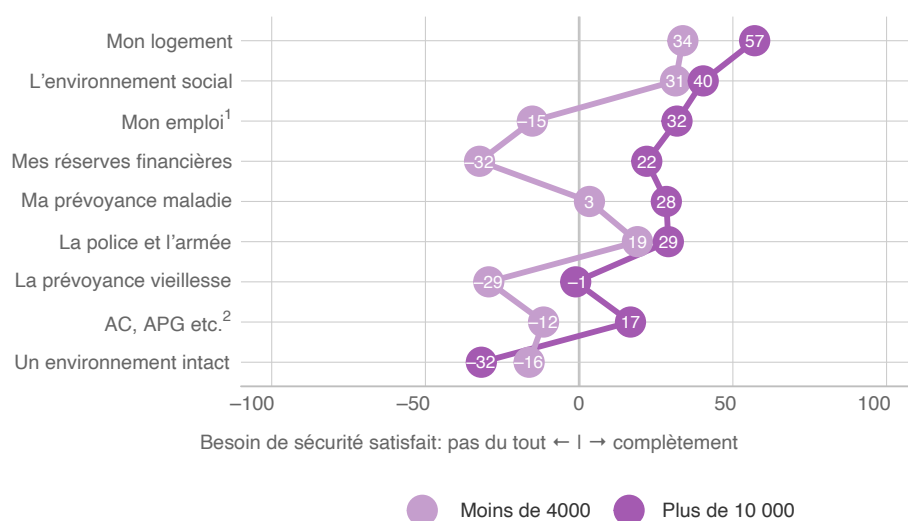
Pas du tout : «Dans quels domaines votre besoin de sécurité n'est-il pas du tout satisfait ?»

L'illustration 6 présente les personnes dont le sentiment de sécurité est entièrement couvert dans un certain domaine par rapport à celles qui n'ont absolument pas le même sentiment pour ce même domaine. Le besoin de davantage de sécurité en termes de prévoyance vieillesse et de réserves financières est surtout prononcé chez les jeunes adultes : chez les 18 à 35 ans, la proportion de personnes dont le besoin de sécurité n'est pas du tout couvert en termes de prévoyance vieillesse et de sécurité financière est sensiblement plus élevée que celle des personnes qui se sentent complètement en sécurité dans ces domaines.

Figure 6: Besoin de sécurité par domaines – en fonction de l'âge¹ Rétraites non compris² AC = Assurance chômage, APG = Allocation pour perte de gain

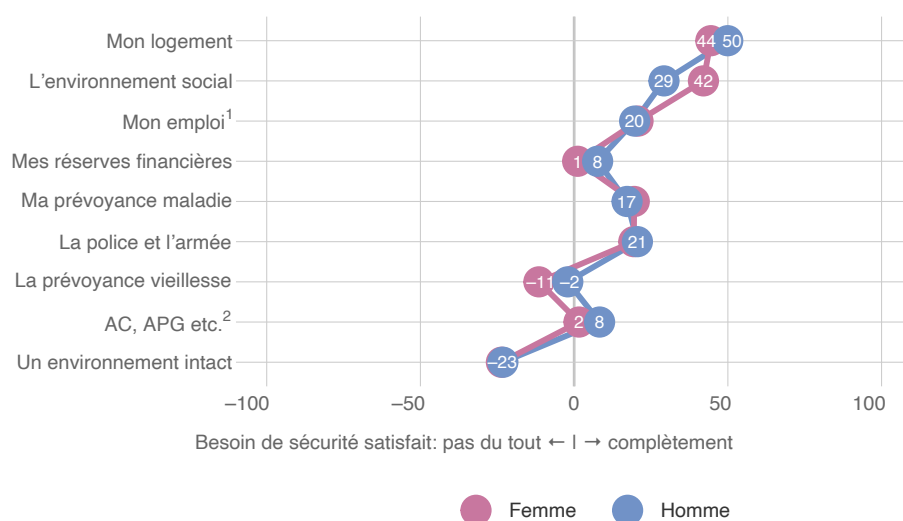
Équilibre entre «Dans quels domaines votre besoin de sécurité est-il *totale*ment satisfait ?» et «Dans quels domaines votre besoin de sécurité n'est-il *textit*pas du tout satisfait ?» en points de pour cent

Le besoin d'une plus grande sécurité en termes de prévoyance à la retraite et de sécurité financière est également évident – sans surprise – dans les tranches de revenus faibles (Figure 7). Les jeunes adultes sont surreprésentés dans la tranche inférieure des revenus. Ce phénomène s'explique notamment par le fait que près d'un cinquième des personnes de moins de 35 ans sont encore en formation. La surreprésentation des chômeurs et des personnes en formation dans la catégorie des bas revenus explique aussi, dans une certaine mesure, les raisons pour lesquelles les personnes ayant un revenu mensuel inférieur à 4000 francs ne sont absolument pas sereines en termes d'emploi.

Figure 7: Besoin de sécurité par domaines – en fonction des revenus¹ Rétraites non compris² AC = Assurance chômage, APG = Allocation pour perte de gain

Équilibre entre «Dans quels domaines votre besoin de sécurité est-il *totale*ment satisfait?» et «Dans quels domaines votre besoin de sécurité n'est-il *textit*pas du tout satisfait?» en points de pour cent

Il n'y a guère de différences dans la ventilation des besoins de sécurité par sexe (Figure 8). Dans les différents domaines considérés, les hommes et les femmes affichent un besoin tout aussi fréquent et prononcé de davantage de sécurité ou se sentent pareillement complètement en sécurité. Seule exception, le besoin de sécurité financière, même si les différences sont minimales : concernant leur prévoyance vieillesse et leurs réserves financières, les femmes se sentent plus souvent insuffisamment couvertes que les hommes. Inversement, le besoin de sécurité généré par l'environnement social est beaucoup mieux satisfait chez les femmes que chez les hommes.

Figure 8: Besoin de sécurité par domaines – en fonction du sexe

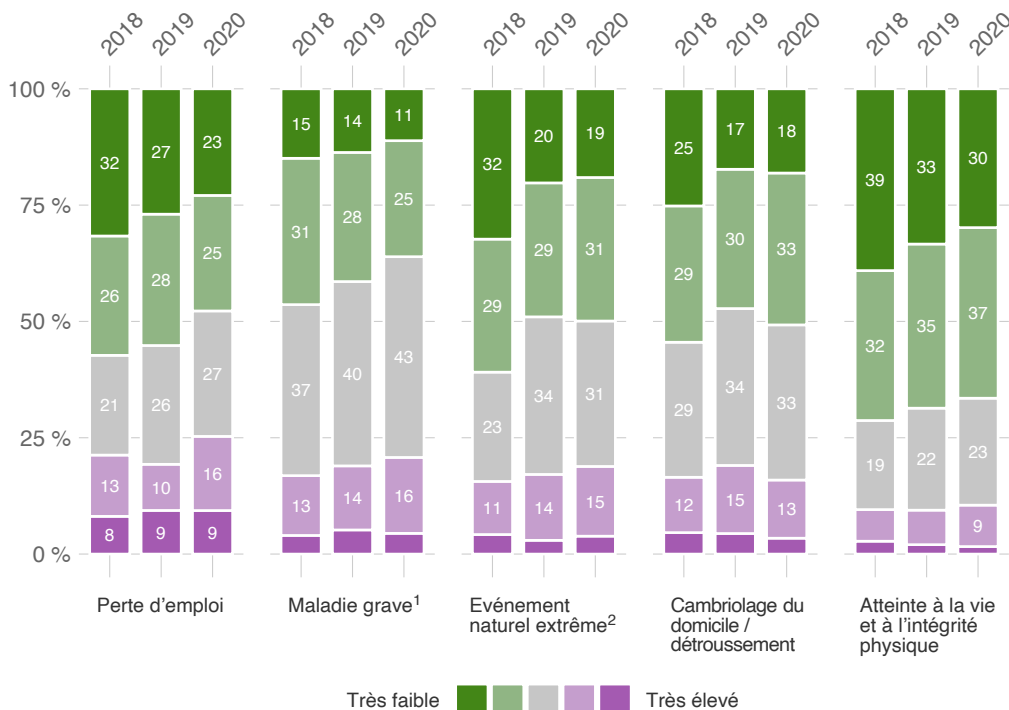
¹ Rétraites non compris

² AC = Assurance chômage, APG = Allocation pour perte de gain

Équilibre entre «Dans quels domaines votre besoin de sécurité est-il *totale*ment satisfait?» et «Dans quels domaines votre besoin de sécurité n'est-il *textit*pas du tout satisfait?» en points de pour cent

1.3 Estimation des risques à venir

L'insécurité observée en juin 2020 en termes de sécurité de l'emploi ressort aussi au travers du regard porté sur les risques futurs. En 2020, la crainte de perdre son emploi est bien plus répandue dans la population que l'année précédente : un quart de la population active redoute une perte d'emploi au cours des dix prochaines années (Figure 9). En 2019, cette proportion était seulement de 19 pour cent. Il est surprenant de constater que la crainte de tomber gravement malade au cours des prochaines années n'a pas vraiment progressé par rapport à l'année précédente. Seulement une personne sur cinq craint toujours de tomber gravement malade au cours des dix prochaines années. La peur d'être victime d'un événement naturel extrême n'a pas évolué et demeure tout aussi répandue (19 pour cent). Par rapport à 2019, la population craint moins cette année d'être victime d'un cambriolage ou d'un détournement (16 pour cent, -3 points). Quant à la crainte d'une atteinte à la vie et à l'intégrité physique, elle demeure toujours très faible au sein de la population (11 pour cent).

Figure 9: Estimation des risques

¹ À l'exception des pandémies
² Retraités non compris

«À votre avis, quel est le risque que vous soyez touché(e) par les événements suivants au cours des dix prochaines années en Suisse ?»

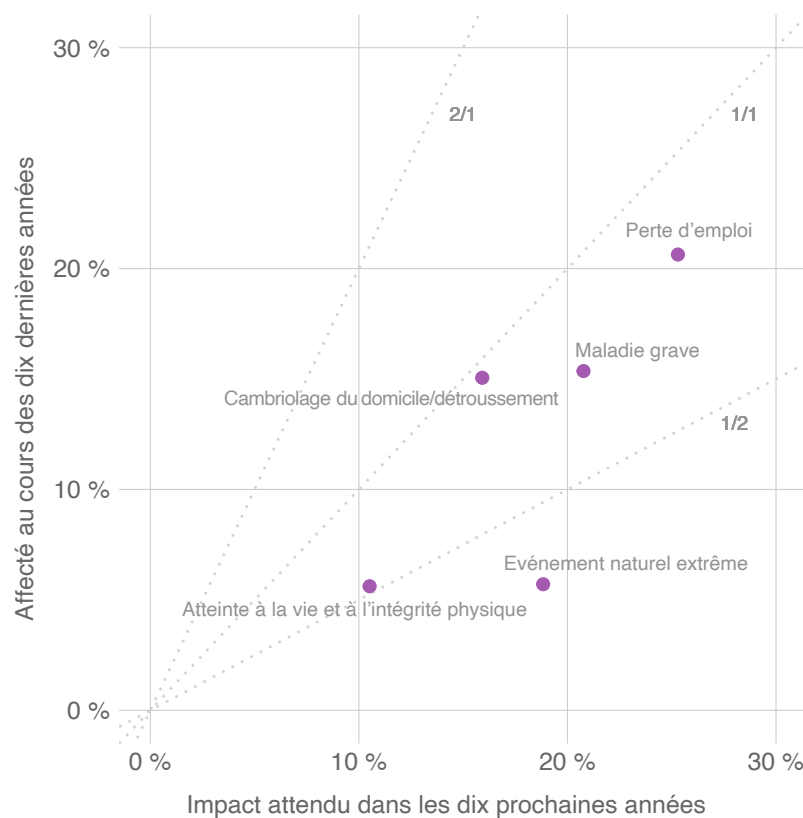
Dans quelle mesure la probabilité estimée d'occurrence du danger correspond-elle au risque concret d'être touché par l'événement correspondant ? La figure 10 montre la crainte d'être touché par un certain danger au cours des dix prochaines années (axe horizontal) par rapport aux événements effectivement survenus au cours des dix années précédentes (axe vertical) :

Il en ressort qu'en matière de cambriolage et de détournement, les appréhensions concordent plutôt bien avec ce qu'il s'est effectivement passé. Les valeurs sont proches de la diagonale 1/1. Concernant les autres dangers, la crainte d'être touché à l'avenir est plus élevée que les événements effectivement survenus au cours des dix dernières années. Comme les années précédentes, c'est surtout la crainte d'une atteinte à la vie et à l'intégrité physique qui est bien supérieure (11 pour cent) aux événements effectivement survenus par le passé (6 pour cent). Cet écart est encore plus marqué concernant le risque d'être touché par un événement naturel extrême : le rapport entre la crainte d'être touché (19 pour cent) et le fait d'avoir effectivement été touché par le passé (6 pour cent) est de plus de deux contre un. Cet écart traduit l'opinion d'une grande partie de la population selon laquelle le nombre d'événements naturels extrêmes devrait

augmenter à l'avenir. En effet, le sondage actuel met en évidence que 80 pour cent des personnes interrogées s'attendent à une augmentation de la fréquence des événements extrêmes comme de fortes tempêtes ou des inondations au cours des dix prochaines années (ne figure pas sur le schéma).

En juin 2020 et ceci contrairement à l'année précédente, les personnes interrogées craignent davantage de perdre leur emploi dans le futur (25 pour cent) qu'elles n'ont été personnellement concernées par une perte d'emploi au cours des dix dernières années (21 pour cent).² De la même manière, la population redoute davantage à l'heure actuelle d'être atteinte d'une maladie grave dans les années à venir que cela n'a effectivement été le cas au cours des dix dernières années.

Figure 10: Sinistres subis et probabilité estimée de survenance des risques



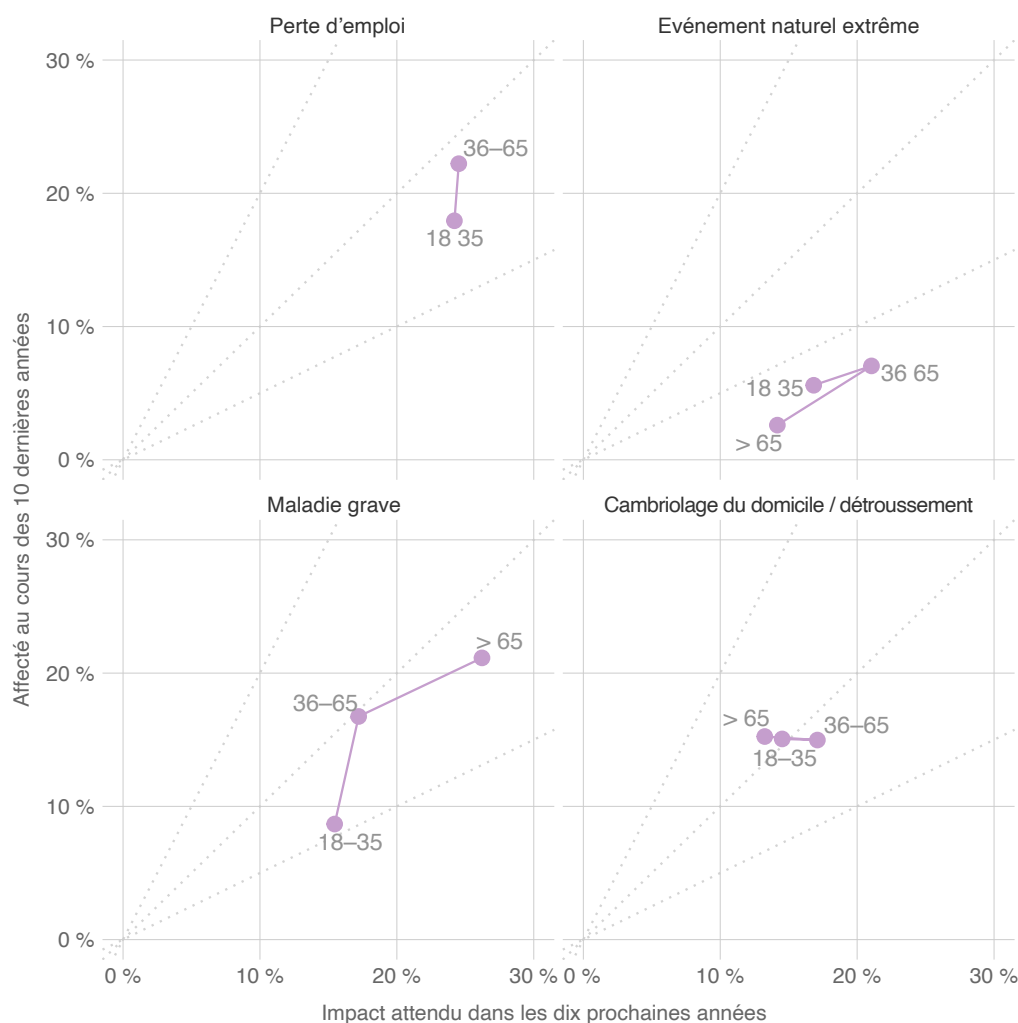
Affecté au cours des dix dernières années : «Avez-vous été touché(e) par l'un ou plusieurs des événements suivants au cours des dix dernières années en Suisse ?»

Impact attendu dans les dix prochaines années : «À votre avis, quel est le risque que vous soyez touché(e) par les événements suivants au cours des dix prochaines années en Suisse ?»

Il est également intéressant de considérer les écarts entre ce à quoi les personnes interrogées s'attendent dans le futur par rapport à ce à quoi elles ont été confrontées par le passé, ceci en fonction de leur âge (Abb. 11).

²vgl. Moniteur 2019 de l'ASA sur la sécurité, <https://www.svv.ch/fr/lasa/publications/autres-publications/moniteur-de-lasa-sur-la-securite>

Figure 11: Sinistres subis et probabilité estimée de survenance des risques – en fonction des tranches d'âge



Affecté au cours des dix dernières années : «Avez-vous été touché(e) par l'un ou plusieurs des événements suivants au cours des dix dernières années en Suisse ?»

Impact attendu dans les dix prochaines années : «À votre avis, quel est le risque que vous soyez touché(e) par les événements suivants au cours des dix prochaines années en Suisse ?»

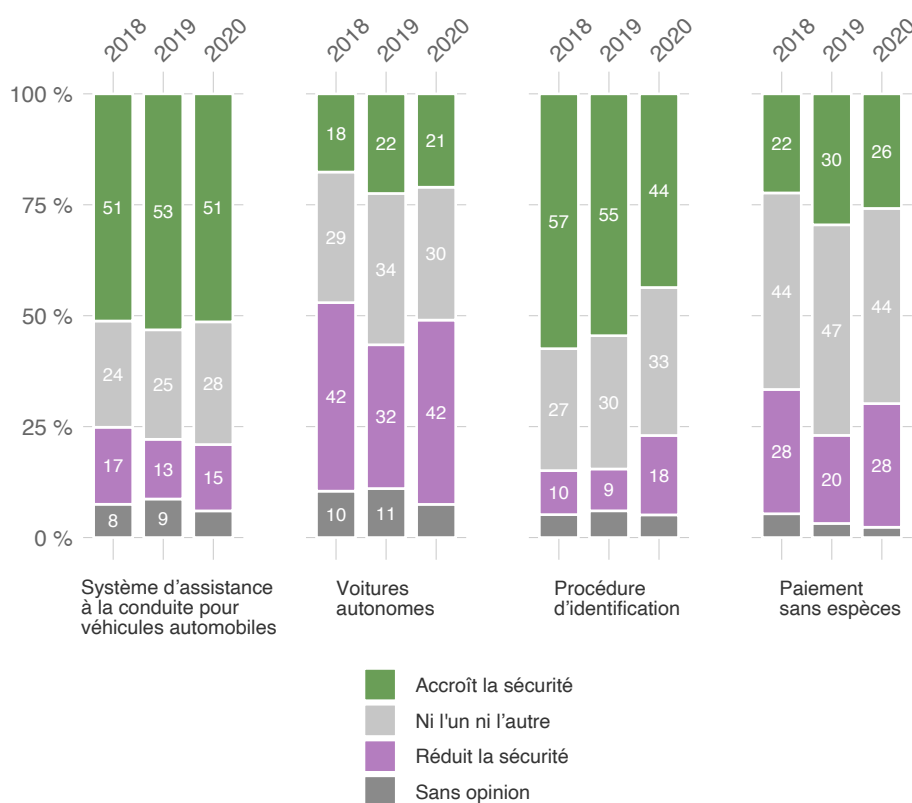
En la matière, la crainte de perdre son emploi est aussi élevée chez les jeunes adultes que chez les 36 à 65 ans. D'une manière générale, ces classes d'âge sont bien plus souvent convaincues que le monde va connaître des changements nettement plus radicaux et fréquents à l'avenir que ce à quoi elles ont assisté jusqu'ici ; ce n'est pas le cas des personnes à la retraite. Mises à part leurs craintes en matière de maladie grave, les plus de 65 ans ne s'attendent pas à un futur très différent de ce qu'ils ont vécu jusqu'ici.

1.4 Tournant technologique et sécurité

Le changement technologique et la numérisation poursuivent leur progression. Que pense la population suisse de cette évolution ? La présente étude n'est pas axée sur l'ensemble des changements qui découleront de la numérisation, mais uniquement sur les domaines en lien direct avec le thème de la sécurité.

Avec les systèmes d'assistance à la conduite et les voitures autonomes, la responsabilité et le contrôle des processus de sécurité ne sont plus du ressort des hommes mais de celui de systèmes automatisés. Pour près de la moitié des personnes interrogées, les systèmes d'assistance à la conduite comme les systèmes anticollision, les régulateurs de vitesse ou les systèmes de détection de la somnolence contribuent à accroître la sécurité (Figure 12).

Figure 12: Estimation du sentiment de sécurité concernant les évolutions technologiques



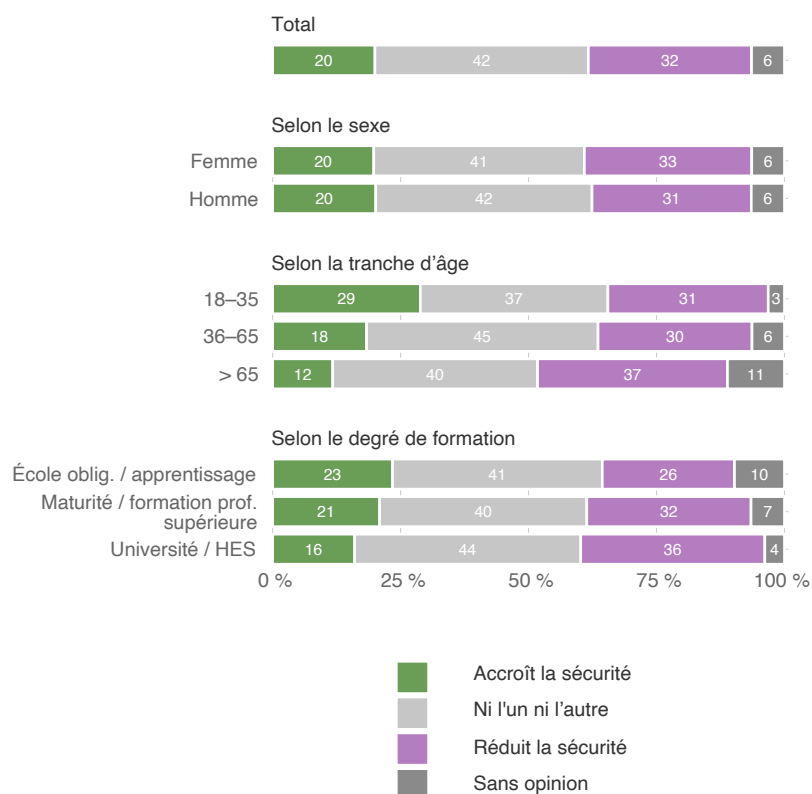
«Que pensez-vous des développements et/ou possibilités techniques suivants offerts par la numérisation en termes de sécurité ?»

Depuis 2018, la population n'a pas vraiment changé de point de vue concernant ces systèmes de plus en plus répandus. Toutefois, en ce qui concerne les voitures autonomes, les répondants émettent des réserves plus importantes : pour 42 pour cent d'entre eux, les voitures autonomes compromettent la sécurité. À l'égard

de cette technologie, la population affiche de nouveau un scepticisme beaucoup plus prononcé aujourd'hui que ce n'était encore le cas en 2019.

La population porte un regard beaucoup plus critique en 2020 sur d'autres technologies numériques encore, notamment sur les paiements sans espèces et les procédures d'identification numérique. Ce constat est établi en dépit du fait qu'une majorité des personnes interrogées ne taxent pas ces deux technologies de particulièrement risquées. D'une manière générale, la population estime en 2020 que les procédures d'identification numériques comme la reconnaissance faciale ou les lecteurs d'empreintes digitales contribuent à accroître la sécurité (44 pour cent) ou qu'au moins, elles ne la réduisent pas (33 pour cent). Les personnes interrogées se montrent un peu plus sceptiques à l'égard de l'utilité des moyens de paiement sans espèces, que ce soit par carte ou application, en termes de sécurité : pour 44 pour cent d'entre elles, les transactions sans argent liquide sont aussi sûres que celles avec argent liquide. Seulement un quart des personnes interrogées estiment que cette technologie permet d'accroître la sécurité ; mais elles sont tout autant à reconnaître qu'elle comporte aussi un risque accru en termes de sécurité (28 pour cent).

En mars 2020, le Conseil fédéral a invité la population à travailler autant que possible depuis son domicile, ceci afin d'éviter les risques de contamination par le coronavirus. La population estime-t-elle que le télétravail réduit la sécurité parce que les collaborateurs accèdent depuis leur domicile au réseau de l'entreprise ou mènent des entretiens par vidéoconférences ? Un tiers des personnes interrogées considèrent que le télétravail compromet la sécurité. Elles sont 42 pour cent à affirmer que la sécurité informatique demeure la même quel que soit le lieu depuis lequel elles travaillent (Figure 13). En fonction de leur âge et de leur niveau de formation, les personnes interrogées n'appréhendent pas la sécurité informatique de la même manière. Les personnes à la retraite sont plus inquiètes (37 pour cent) que les personnes actives (31 à 30 pour cent), même si ce sont les jeunes adultes qui font le plus confiance à ces technologies (30 pour cent). Les appréhensions augmentent aussi proportionnellement au niveau de formation : plus d'une personne sur trois disposant d'un diplôme d'une université ou d'une haute école craint que le télétravail n'augmente les risques en termes de sécurité. En revanche, aucune différence ne se dessine en fonction des sexes.

Figure 13: Estimation du sentiment de sécurité concernant les évolutions technologiques – Télétravail

«Que pensez-vous des développements et/ou possibilités techniques suivants offerts par la numérisation en termes de sécurité ?» «Télétravail (par ex. accès aux réseaux de l'entreprise depuis le domicile, réunions confidentielles par vidéoconférences)»

2 Prévoyance : attentes et comportement

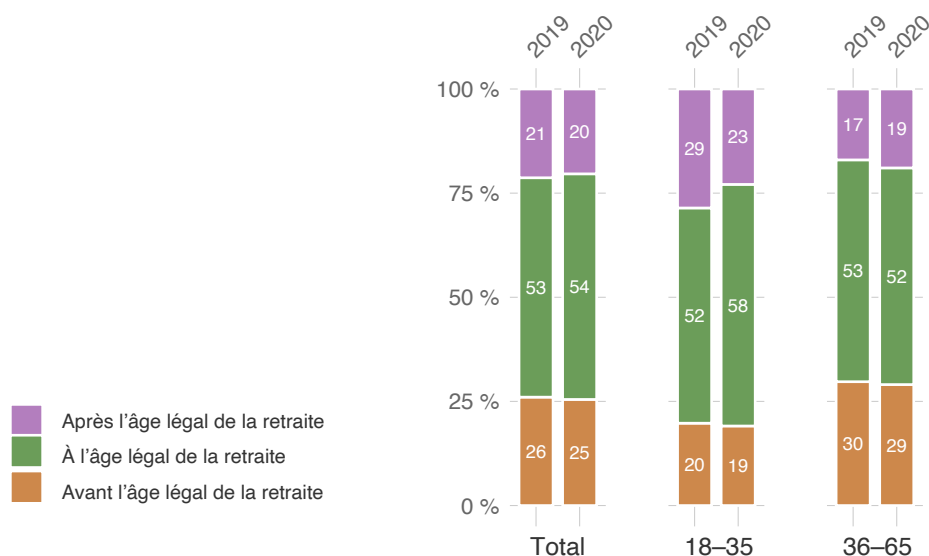
En 2020, la prévoyance vieillesse demeure un sujet d'inquiétude pour la population suisse : près d'une personne sur trois n'est pas sereine en ce qui concerne sa prévoyance (voir figure 5). C'est la raison pour laquelle le moniteur sur la sécurité se penche sur ce sujet pour la deuxième année consécutive.

2.1 Date du départ à la retraite

La population suisse ne cesse de vieillir : d'un côté, l'espérance de vie augmente, de l'autre, il y a moins de naissances que dans les années 1960. Du coup, le rapport évolue entre la proportion de personnes à l'âge de la retraite et de celles en activité. En 2018, le rapport de dépendance des personnes âgées, qui représente le rapport entre les plus de 65 ans et les 20 à 64 ans, s'établissait à 30 pour cent.³ Ce rapport risque de se dégrader au cours des prochaines années puisque la génération dite des baby-boomers atteint désormais progressivement l'âge de la retraite, ce qui représente une proportion élevée de la population. L'effet du vieillissement démographique sur la prévoyance vieillesse pourrait être atténué si les actifs étaient plus nombreux à travailler au delà de l'âge légal de la retraite – à l'inverse, il s'aggraverait si les salariés continuent d'opter pour une retraite anticipée.

En 2020, plus de la moitié des 18 à 65 ans pensent prendre leur retraite à l'âge légal de la retraite (Figure 14). Une personne sur cinq envisage de continuer de travailler après cet âge légal. En revanche, un quart de la population en âge de travailler réfléchit à prendre une retraite anticipée. Par rapport à l'année précédente, les jeunes adultes sont moins nombreux à estimer qu'ils prendront leur retraite après l'âge légal. Il est vrai que cette valeur plus faible peut s'expliquer par le fait que les jeunes générations partent davantage du principe que l'âge légal de la retraite aura déjà été relevé lorsqu'elles l'atteindront.

³Voir l'Office fédéral de la statistique (OFS) : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/mesure-bien-etre/tous-indicateurs/societe/rapport-personnes-agees.html>

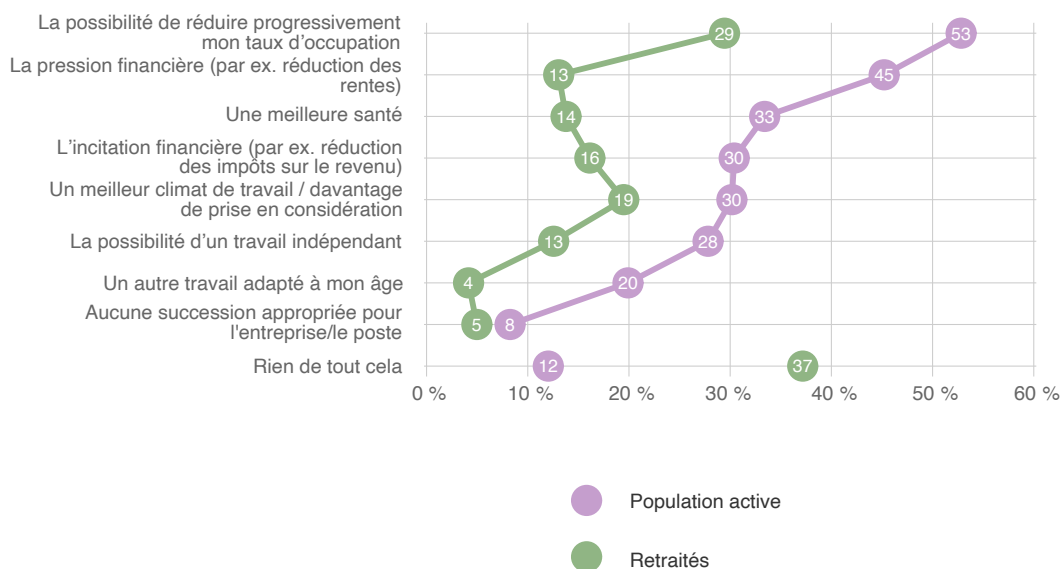
Figure 14: Âge prévisionnel du départ à la retraite

«Quand pensez-vous prendre votre retraite ?»

Pour les personnes actives interrogées, c'est surtout la possibilité de réduire progressivement leur taux d'occupation qui pourrait les inciter à reculer la date de leur départ à la retraite (53 pour cent, figure 15).⁴ D'autres aspects professionnels comme une plus grande prise en considération et la possibilité d'un travail indépendant les inciteraient toutefois moins à rester dans la vie active. À l'inverse, les personnes interrogées sont nombreuses à envisager de reculer leur départ à la retraite du fait de la pression financière découlant des diminutions des retraites (45 pour cent).

Par rapport à la population en âge de travailler, les retraités sont plus nombreux à estimer qu'aucun des facteurs évoqués n'a ni n'aurait constitué des arguments suffisants pour retarder leur départ à la retraite, si cette possibilité leur avait été offerte (37 pour cent). Comme pour les actifs, c'est surtout le fait de pouvoir réduire progressivement leur taux d'occupation qui a ou aurait constitué une motivation suffisante pour rester plus longtemps dans la vie active (29 pour cent). Par contre, ils évoquent nettement moins souvent la pression financière comme argument potentiel ou suffisant pour un départ tardif à la retraite (13 pour cent).

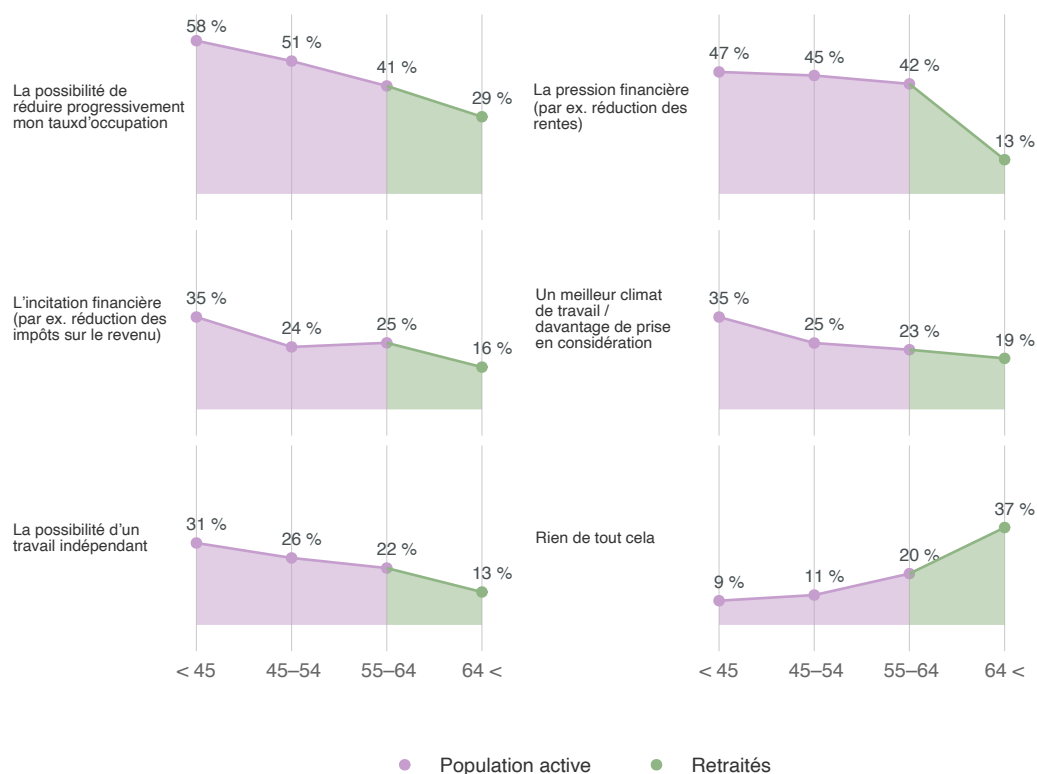
⁴Relèvent de la population active, les personnes en âge de travailler. Dans la présente étude, cela comprend les tranches d'âge des 18 à 64 ans, à l'exclusion des pré-retraités.

Figure 15: Facteurs pour un départ tardif à la retraite – en fonction de la population active et des retraités

Population active : «Quels facteurs pourraient vous pousser à travailler plus longtemps que prévu ?»

Retraités : «Quels facteurs auraient pu vous pousser à retarder votre départ à la retraite ?»

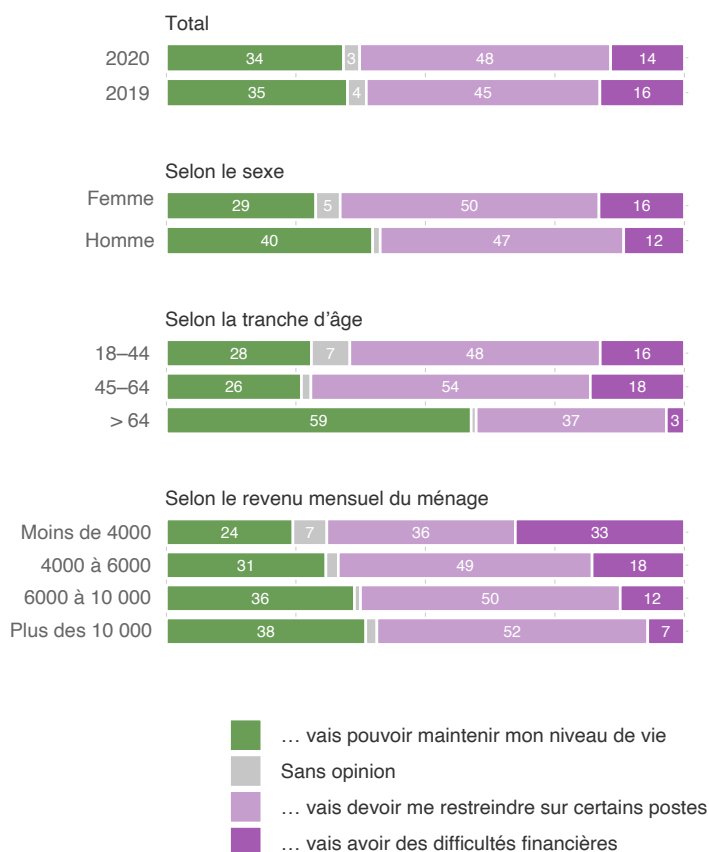
L'appréciation de ces différents facteurs par l'ensemble de la population active n'est que partiellement parlante, car les quelques arguments avancés en faveur d'un départ tardif à la retraite perdent de leur importance au fur et à mesure du recul de l'âge légal de la retraite (Abb. 16). Est donc surtout intéressant le point de vue des personnes qui arrivent bientôt à l'âge de la retraite. Pour les actifs les plus âgés à la différence des personnes plus jeunes, une réduction progressive du taux d'occupation est moins un facteur qui les pousserait à retarder leur départ à la retraite. Toutefois, 41 pour cent des 55 à 64 ans présument que cette option pourrait les inciter à reporter leur départ à la retraite. Le sondage de cette année montre ainsi lui aussi que le passage graduel à la retraite, lequel est moins au cœur du débat, pourrait être une approche plus prometteuse en faveur d'un prolongement de la vie active.

Figure 16: Facteur pour un départ plus tardif à la retraite – en fonction des tranches d'âge

Population active : «Quels facteurs pourraient vous pousser à travailler plus longtemps que prévu ?»
Retraités : «Quels facteurs auraient pu vous pousser à retarder votre départ à la retraite ?»

2.2 Estimations de la propre rente de vieillesse

Pour les actifs, la pression financière constitue l'un des principaux motifs qui pourrait les inciter à prendre leur retraite après l'âge légal. Ce sentiment est également étayé par le fait que seulement une personne sur quatre en âge de travailler part du principe qu'elle pourra maintenir son niveau de vie à la retraite (voir figure 17). Une personne sur deux âgée de 18 à 64 ans suppose qu'elle devra au moins se restreindre sur certains postes. De leur côté, 16 pour cent des 18 à 44 ans et 18 pour cent des 45 à 64 ans craignent de rencontrer des difficultés financières lorsqu'ils seront à la retraite.

Figure 17: Perspectives financières individuelles à la retraite

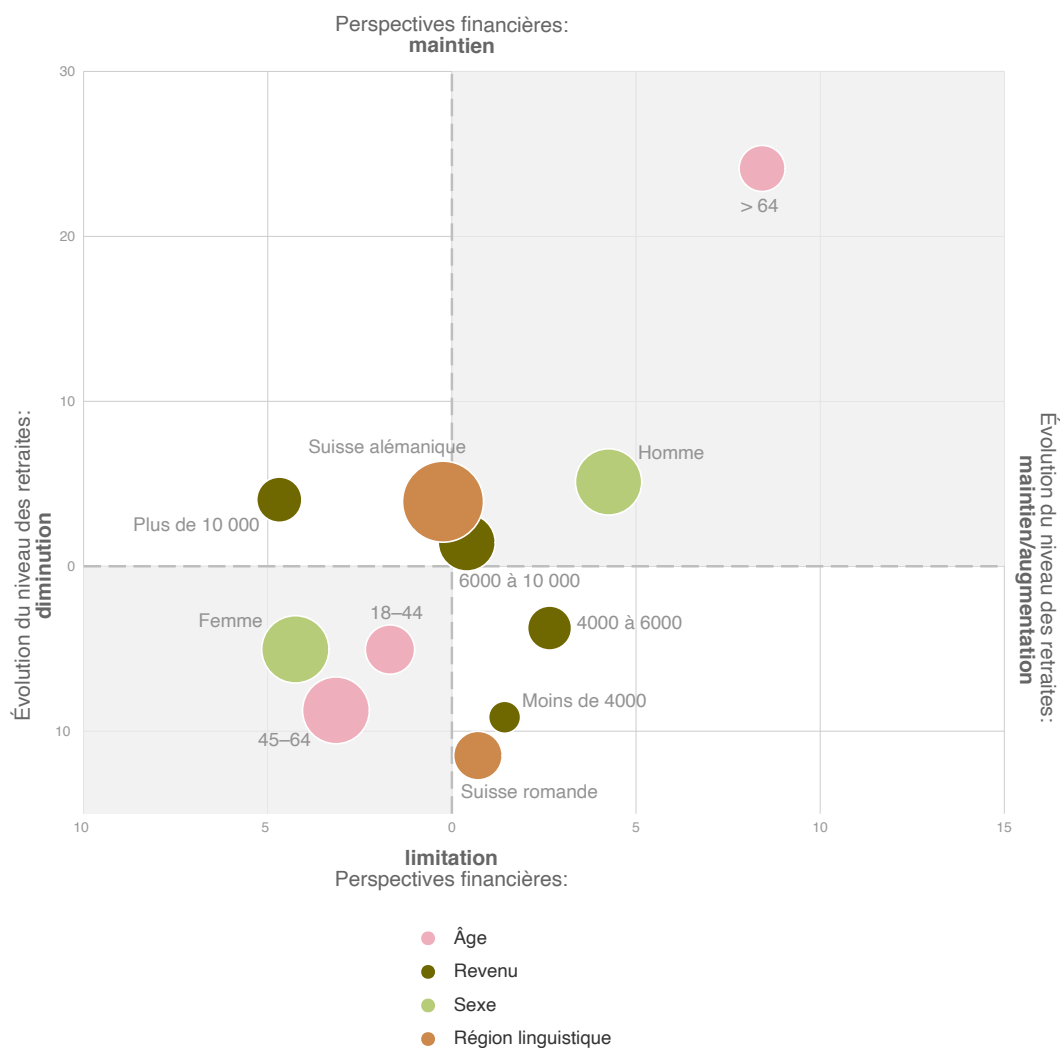
«Quelles sont vos propres perspectives financières une fois à la retraite ? Je présume que je...» ou pour les retraités : «Quelles sont vos propres perspectives financières ? Je présume que je...»

À la différence des personnes actives, les personnes ayant déjà atteint l'âge de la retraite indiquent bien plus souvent qu'elles entendent pouvoir maintenir leur niveau de vie habituel : 59 pour cent estiment pouvoir préserver leur niveau de vie, 37 pour cent qu'elles devront se restreindre sur certains postes. L'estimation des perspectives financières demeure donc constante par rapport à l'année précédente, toutes tranches d'âge confondues.

La figure 18 présente l'estimation de l'évolution générale du niveau des retraites (axe horizontal) par rapport aux perspectives financières individuelles (axe vertical). En fonction de l'âge et du sexe, il ressort que les personnes qui partent davantage du principe que les retraites vont baisser, sont également celles qui estiment plus facilement qu'elles devront restreindre au moins en partie leur niveau de vie une fois à la retraite. En effet, la majorité des 45 à 64 ans présumant que le montant découlant de la prévoyance vieillesse obligatoire risque d'être moins élevé dans le futur. En conséquence, ils sont plus nombreux à penser qu'ils ne pourront pas maintenir leur niveau de vie et se verront donc obligés de restreindre certains

postes. La situation est différente si l'on s'en tient aux estimations en fonction des revenus : les revenus élevés partent comparativement plus souvent du principe que les retraites vont baisser, mais n'estiment généralement pas que leur niveau de vie sera plus faible à la retraite. Ceci s'explique probablement par le fait que ce pan de la population compte davantage sur sa prévoyance privée en matière de prévoyance vieillesse.

Figure 18: Perspectives financières et estimation de l'évolution des retraites



Perspectives financières : «Quelles sont vos propres perspectives financières (pour la retraite) ?

Évolution du niveau des retraites : «Que pensez-vous globalement de l'évolution future des retraites en Suisse ?», différence par rapport à la moyenne de la population en points de pour cent

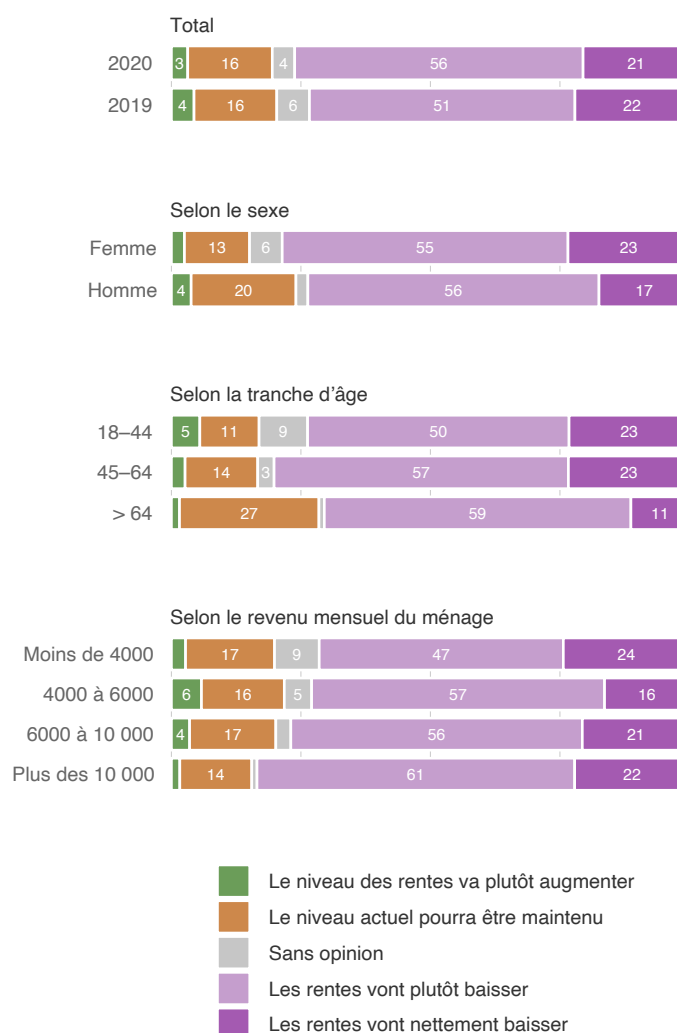
3 Les défis de la prévoyance vieillesse

3.1 Évolution du niveau des retraites

Le vieillissement démographique de la population suisse remet en cause la stabilité du système des trois piliers. La nouvelle répartition entre la population active et les retraités pèse surtout sur le premier pilier. Par ailleurs, l'allongement de l'espérance de vie et donc celui de la durée de perception des retraites, le niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt et le taux de conversion excessif inscrit dans la loi mettent le deuxième pilier sous pression. Que pensent les personnes interrogées de l'évolution future du niveau des retraites en général et de ses répercussions sur leurs propres perspectives financières ?

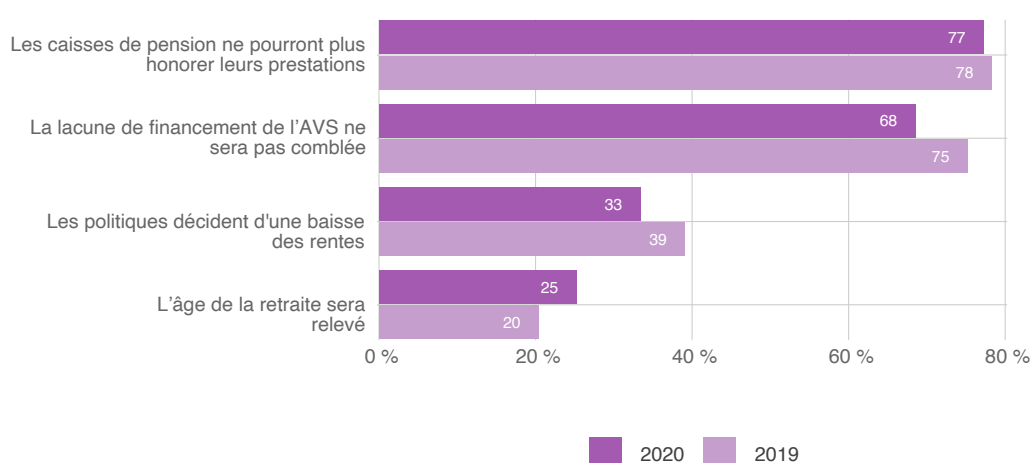
Par rapport à 2019, les avis pessimistes quant à l'évolution des retraites se sont encore multipliés : 77 pour cent de la population suisse estiment cette année que les retraites vont baisser, soit 4 points de plus que l'année précédente (Figure 19). Pour une majorité de cette tranche de la population, la crise du coronavirus a accentué cette situation (59 pour cent, n'est pas représenté sur la figure). Comme en 2019, ils sont 16 pour cent à espérer que le niveau actuel des retraites va se maintenir. Il est vrai que rares sont ceux qui envisagent une augmentation des retraites (3 pour cent).

L'opinion selon laquelle le niveau des retraites risque de baisser prévaut dans pratiquement toutes les couches de la population. L'idée que le niveau des retraites puisse être maintenu est davantage répandue parmi les personnes à la retraite (27 pour cent) qu'au sein de la population active (11 pour cent et 14 pour cent). Chez les 18 à 44 ans ainsi que chez les personnes aux revenus mensuels inférieurs à 4000 francs, l'incertitude est toutefois beaucoup plus grande et ils ne savent pas très bien quoi penser (respectivement 9 pour cent). Comme mentionné plus haut, les personnes aux revenus faibles sont généralement les jeunes en formation (voir chapitre 1).

Figure 19: Évolution future du niveau des retraites en Suisse

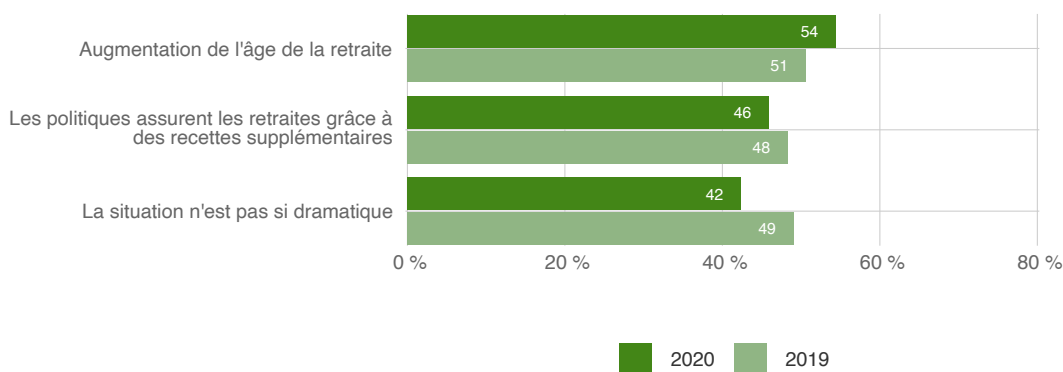
«Que pensez-vous globalement de l'évolution future des retraites en Suisse ?»

Les personnes interrogées qui pensent que le niveau des retraites risque de baisser à l'avenir justifient généralement leur vision pessimiste des choses en avançant que les caisses de pension ne seront bientôt plus en mesure d'honorer leurs prestations (77 pour cent, figure 20). Elles sont 68 pour cent à présumer que les retraites vont diminuer parce que la lacune de financement du premier pilier ne pourra pas être comblée. Pour un tiers des personnes interrogées, le montant découlant de la prévoyance vieillesse obligatoire risque de faiblir parce que les politiques vont décider d'une baisse des rentes ; pour un quart, parce que l'âge de la retraite ne sera pas relevé. Par rapport à l'année précédente, les personnes qui s'attendent à une baisse des rentes appuient aujourd'hui leur prévision moins sur la lacune de financement de l'AVS (–7 points) ou sur une réduction générale des rentes (–6 points). En revanche, elles sont plus nombreuses à penser que l'âge de la retraite ne sera pas relevé (+5 points).

Figure 20: Motifs justifiant une diminution du niveau des rentes

« Pourquoi pensez-vous que le niveau des rentes va baisser ? »

Plus d'une personne sur deux qui s'attend à une stagnation, voire à une augmentation du niveau des rentes part de l'hypothèse d'un relèvement de l'âge de la retraite (54 pour cent, figure 21). Elles sont 46 pour cent à considérer que le financement des retraites sera assuré par la génération de recettes supplémentaires. Par rapport à l'année précédente, les personnes interrogées sont nettement moins nombreuses à penser que la situation n'est pas si dramatique ; seulement 42 pour cent adoptent encore cette attitude positive (-7 points).

Figure 21: Raisons de la stabilité ou de l'augmentation du niveau des retraites

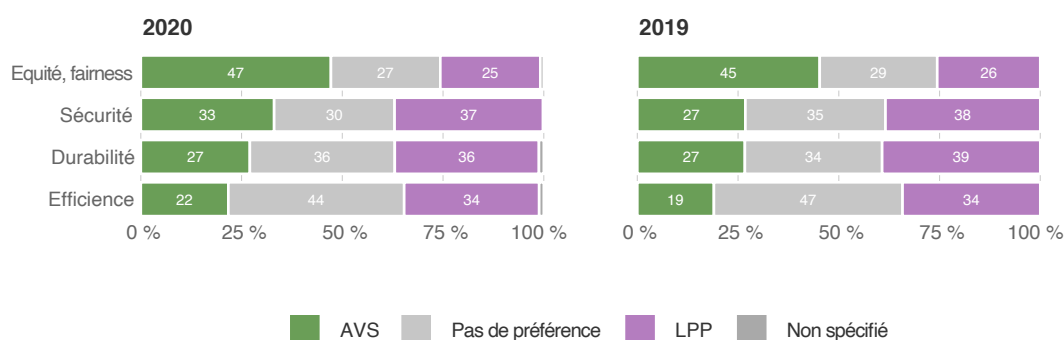
« Pourquoi pensez-vous que le niveau des retraites va rester stable ou va progresser ? »

3.2 Comparaison du système de capitalisation et du système de répartition

Premier pilier de la prévoyance vieillesse, l'assurance vieillesse et survivants (AVS) repose sur le principe dit de la répartition. Cela signifie que c'est la population active qui assure le financement des rentes de la population retraitée. Ce système veille à instaurer un certain équilibre entre pauvres et riches puisque les assurés percevant des revenus élevés cotisent à l'AVS de manière illimitée sur l'intégralité de leurs revenus, alors que leur droit à une rente est plafonné. Le deuxième pilier, la prévoyance professionnelle (LPP) repose en revanche sur le système de la capitalisation. Ici, chacun épargne individuellement pour alimenter ses propres rentes de vieillesse. Quelles sont les caractéristiques positives mises en avant pour chacune de ces deux variantes ?

La population suisse relie trois des quatre caractéristiques positives mentionnées plutôt avec le deuxième pilier qu'avec le premier pilier (Figure 22) : les personnes interrogées considèrent plus souvent que le système par capitalisation est plus sûr (37 pour cent), plus durable (36 pour cent) et plus efficient (34 pour cent) que le système par répartition du premier pilier. En revanche, la population trouve que le transfert entre jeunes et vieux ainsi qu'entre ceux qui ont des revenus plus élevés et ceux qui gagnent moins bien leur vie est équitable (47 pour cent). En conséquence, les avis concernant ces deux systèmes n'ont pas beaucoup changé par rapport à l'année dernière. C'est seulement sur la question de la sécurité que l'AVS s'en sort néanmoins un peu mieux qu'en 2019 (33 pour cent, +6 points).

Figure 22: Notions qui sont reliées à l'AVS et à la LPP



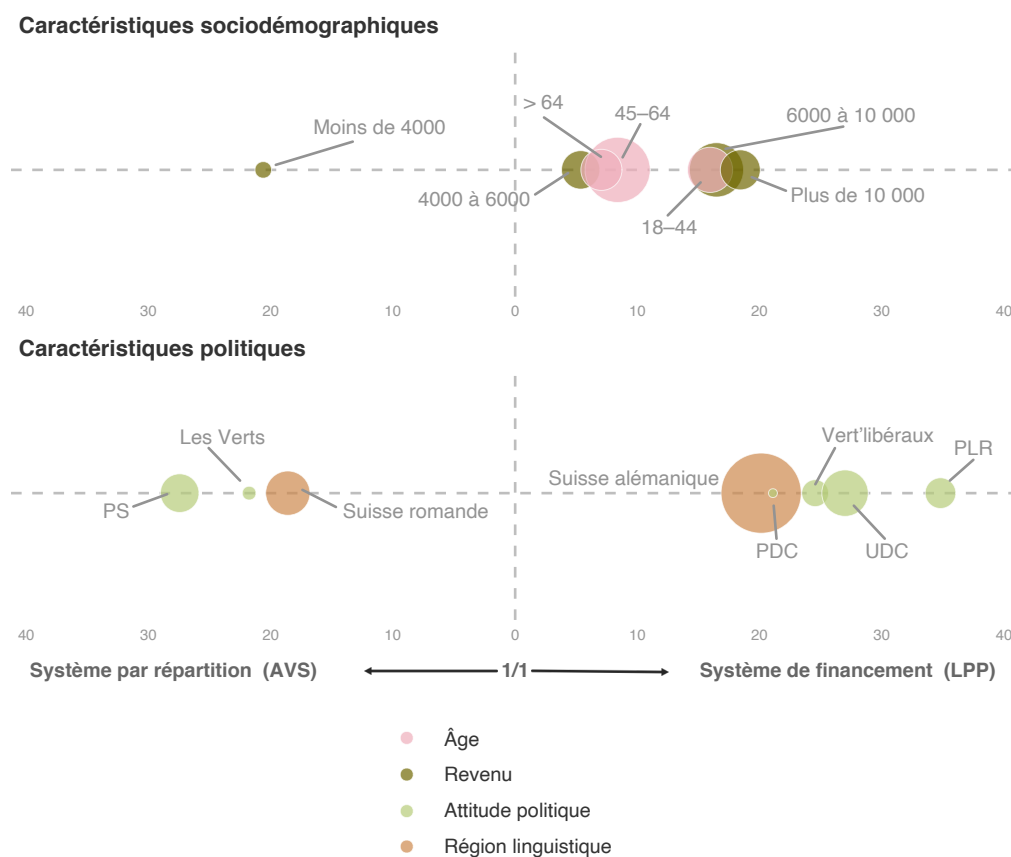
«La prévoyance vieillesse obligatoire comprend deux piliers et deux principes de prévoyance différents : le premier pilier (AVS) repose sur le principe de la répartition. En vertu de ce principe, les jeunes actifs financent les rentes des retraités. Le deuxième pilier (LPP, caisse de pension) repose sur le principe de la capitalisation. Ici, chacun épargne pour alimenter ses propres rentes de vieillesse. Auquel de ces deux principes se rapportent les notions suivantes ?»

Lorsqu'il est question de déterminer le mode de financement qui doit gagner en importance à l'avenir, la tendance en faveur du principe de la capitalisation du deuxième pilier se confirme : pour 38 pour cent de la population, il faut accorder

davantage d'importance à ce principe ; 26 pour cent se prononcent pour celui de la répartition de l'AVS et 24 pour cent ne souhaitent rien changer (ne figure pas sur le schéma).

À vrai dire, des divergences très nettes se dessinent entre les différentes tranches de la population (Figure 23). La partie gauche de l'axe horizontal illustre les tranches de la population qui accordent davantage d'importance au principe de la répartition. La partie droite représente celles qui préfèrent le principe de la capitalisation.

Figure 23: Quel principe de financement doit à l'avenir passer au premier plan ?



«Quel principe du financement des rentes doit à l'avenir passer au premier plan ?», différence absolue entre la préférence pour le principe de la capitalisation et la préférence pour le principe de la répartition en points de pour cent

Selon leurs orientations politiques, les personnes interrogées pondèrent plus ou moins fortement le principe de la répartition et celui de la capitalisation. Ce sont surtout les sympathisants du PLR et, dans une moindre mesure, ceux de l'UDC et des Vert'Libéraux qui préconisent une extension du principe de la capitalisation (LPP). De leur côté, les personnes ayant des affinités avec les deux partis de gauche, le PS et les Verts, prônent plutôt l'extension du système de la répartition. Les différences sont également nettes entre les régions linguistiques : les personnes

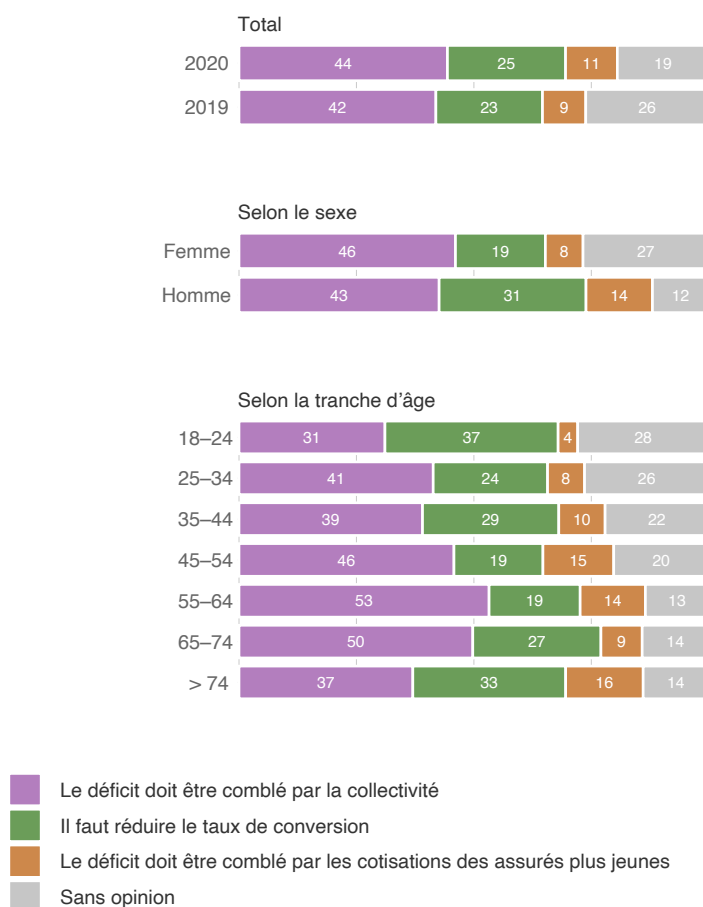
interrogées de Suisse alémanique sont plutôt favorables au renforcement du système par capitalisation et celles de Suisse romande à celui du système par répartition.

3.3 Approches de réforme en prévoyance vieillesse obligatoire

En prévoyance vieillesse obligatoire, c'est-à-dire dans les deux premiers piliers, le besoin de réforme est important. Différentes approches de réforme de l'AVS et de la LPP sont en cours de discussion au sein de la classe politique, des médias et de l'opinion publique. Comment arriver à rééquilibrer le système suisse des retraites ? Telle est la question qui a été posée aux personnes interrogées.

La durée de perception des retraites augmente avec l'espérance de vie. L'application du taux de conversion actuel (6,8 pour cent en LPP) entraîne en fait une lacune de financement en prévoyance professionnelle. Pour 44 pour cent des personnes interrogées, il revient à la collectivité de combler ce « déficit » et de veiller à une compensation ; 25 pour cent sont favorables à une réduction du taux de conversion (Figure 24). Seulement 11 pour cent souhaitent que le déficit soit comblé par les cotisations des assurés plus jeunes, ce qui se traduirait par une redistribution encore plus prononcée des jeunes vers les vieux et entraînerait un glissement du système de la capitalisation vers celui de la répartition. Il est vrai qu'une redistribution massive s'opère déjà dans le deuxième pilier dans la mesure où les avoirs de vieillesse disponibles à la retraite ne suffisent pas pour financer les retraites promises.

À la question de savoir comment gérer cette lacune de financement qui ne cesse de grossir et qui est responsable de sa couverture, la population n'a pas vraiment changé d'avis depuis l'année dernière. Toutes les couches de la population continuent en 2020 de se déclarer favorables à un report de cette insuffisance de couverture sur l'ensemble de la collectivité. Toutefois, à la différence des générations d'actifs plus âgés, les 18 à 44 ans estiment plus souvent que la réduction du taux de conversion constitue un moyen éprouvé pour arriver à résorber le déficit. Les retraités sont également plus nombreux à partager cet avis. Il est vrai que ces derniers ne seraient pas touchés au regard du taux de conversion qui leur a été garanti jusqu'ici. Par ailleurs, les personnes percevant des revenus mensuels élevés sont également plus favorables à une diminution du taux de conversion.

Figure 24: Traitement du déficit par l'actuel taux de conversion

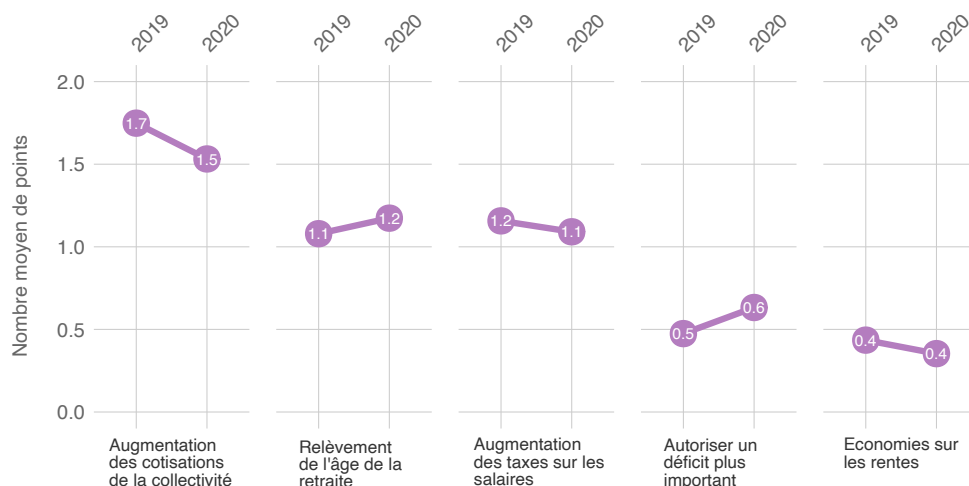
«Le taux de conversion détermine la portion de l'avoir de la caisse de pension (LPP) qui est versée chaque année. Comme l'espérance de vie a fortement augmenté, l'application du taux de conversion actuel (6,8 pour cent en LPP) génère un déficit. Comment faire pour éviter cela ?»

Le vieillissement démographique pose également un problème en termes de financement de l'AVS par répartition. Quelles mesures doivent-elles être prises pour empêcher la déstabilisation du premier pilier ? Telle est la question qui a été posée aux personnes interrogées.

La population préconise avant tout des mesures contribuant à l'augmentation des recettes (Figure 25). Les personnes interrogées ont été invitées à répartir librement cinq points sur cinq mesures sensées contribuer à combler la lacune de financement de l'AVS. En moyenne, les personnes interrogées ont attribué 1,5 point à la solution qui consiste à augmenter les cotisations de la collectivité pour combler la lacune de financement. Par rapport à l'année précédente, cette solution est légèrement moins prisée par la population (–0,2 point). Les répondants sont un peu moins favorables à un financement par le biais du relèvement de l'âge de la retraite (1,2 point) ou par une augmentation des charges sur les salaires (1,1 point). La population continue d'estimer que la solution réside comparativement

moins dans l'aggravation du déficit (0,6 point) ou dans des économies sur les rentes (0,4 point).

Figure 25: Évaluation des approches de solution pour combler les lacunes de financement de l'AVS



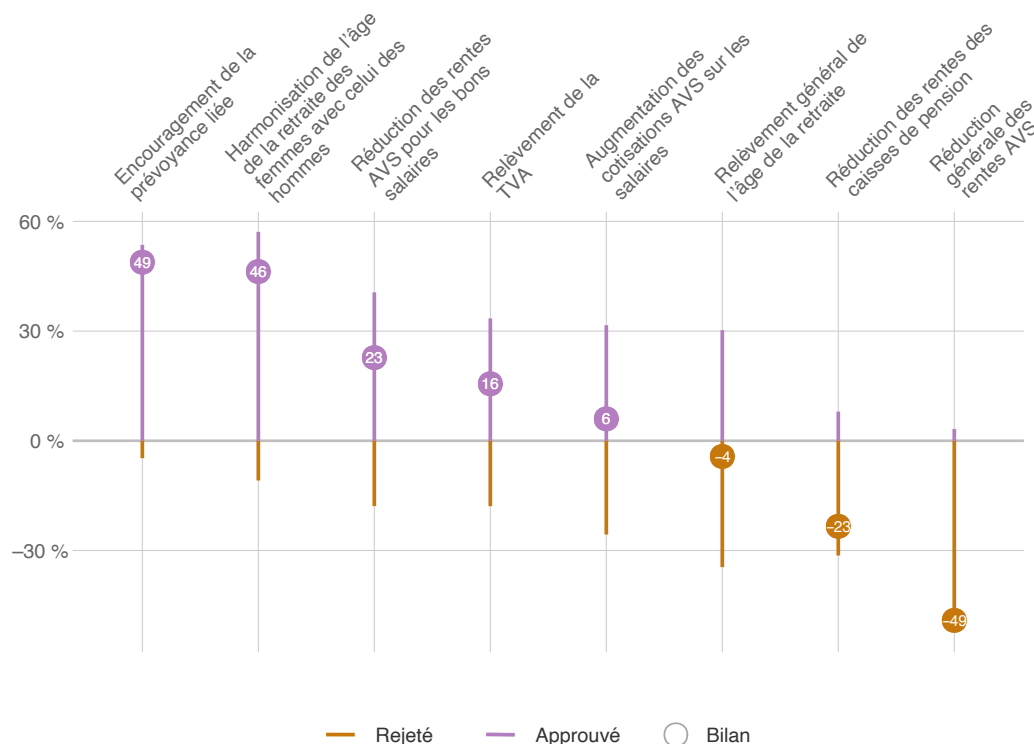
«Évaluez les suggestions de solution suivantes pour combler la lacune de financement de l'AVS. Répartissez 5 points entre les mesures suivantes. Vous pouvez attribuer tous les points à une seule mesure (et donner zéro point aux autres mesures) ou les répartir librement entre plusieurs.»

Aussi bien concernant l'AVS financée par répartition que la LPP financée par capitalisation, la population affiche une certaine propension à laisser la collectivité se charger de la sécurisation des retraites. Il est toutefois intéressant de noter que cette année encore, lorsqu'il est question de mesures concrètes, la population est davantage favorable à des mesures comme le relèvement de l'âge de la retraite qu'à l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (Figure 26). Les personnes interrogées ont été invitées à sélectionner parmi huit mesures concrètes celle qu'elles soutiennent sans réserve et celle qu'elles rejettent catégoriquement. Le bilan montre ainsi la différence entre la proportion de personnes favorables à la mesure considérée et celle des personnes qui y sont défavorables.

En matière de réforme de la prévoyance vieillesse, la population pencherait surtout sur l'encouragement de l'épargne individuelle, suivie par l'harmonisation de l'âge de la retraite des femmes avec celui des hommes. Presque personne ne rejette l'encouragement du troisième pilier. Les hommes sont nettement plus nombreux à prôner une harmonisation de l'âge de la retraite des femmes avec le leur (66 pour cent) que les femmes (27 pour cent, pas sur le schéma). Une réduction de la rente AVS des personnes aux revenus élevés et un relèvement de la TVA sont aussi plutôt considérés comme utiles, même si les personnes interrogées sont moins nombreuses à préconiser ces deux mesures. Comme les années précédentes,

la population continue de rejeter un relèvement général de l'âge de la retraite et surtout une réduction des rentes des deux premiers piliers.

Figure 26: Évaluation de différentes mesures de réforme



Approuvé : «Parmi les mesures suivantes permettant de réformer la prévoyance vieillesse, laquelle ou lesquelles approuvez-vous ?»

Rejeté : «Et laquelle ou lesquelles sont inenvisageables pour vous ?»

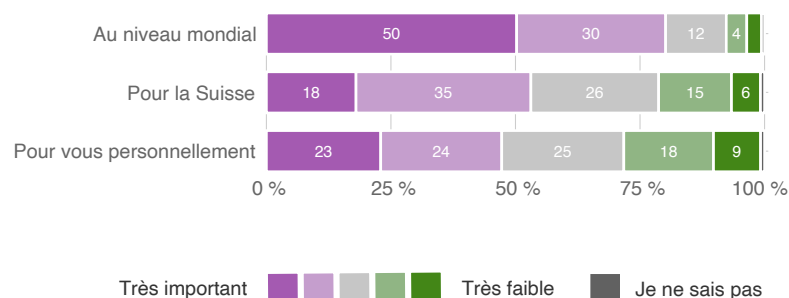
4 Risques et changement climatique

Le climat s'est transformé au cours des dernières décennies. Les épisodes de fortes tempêtes, d'inondations et de canicule se multiplient, et leurs effets sur les êtres humains et l'environnement s'amplifient. La population suisse estime-t-elle pouvoir être touchée par les répercussions du changement climatique ? Ou considère-t-elle qu'il s'agit plutôt d'un phénomène mondial qui n'a pas vraiment d'effets négatifs pour elle ni pour la Suisse ?

Au regard des résultats du sondage, il semble indiscutable pour la population suisse que les variations climatiques s'accompagneront inévitablement de nouveaux risques à l'échelle mondiale (Figure 27) : 80 pour cent des personnes interrogées jugent que le changement climatique constitue un risque élevé, 12 pour cent un risque moyen. Par ailleurs, l'opinion selon laquelle le changement climatique représente un risque très élevé pour la Suisse et pour elles-mêmes

personnellement est également très répandue : pour plus de la moitié de la population, le changement climatique constitue un risque majeur pour la Suisse. Près de 47 pour cent des Suisses estiment que le risque d'être personnellement touchés par les effets du changement climatique est élevé. Toutefois, une personne sur cinq part du principe que le changement climatique fait courir des risques faibles pour la Suisse. Un peu plus d'une personne sur quatre s'attend à ce que les risques liés au changement climatique soient plutôt faibles pour elle.

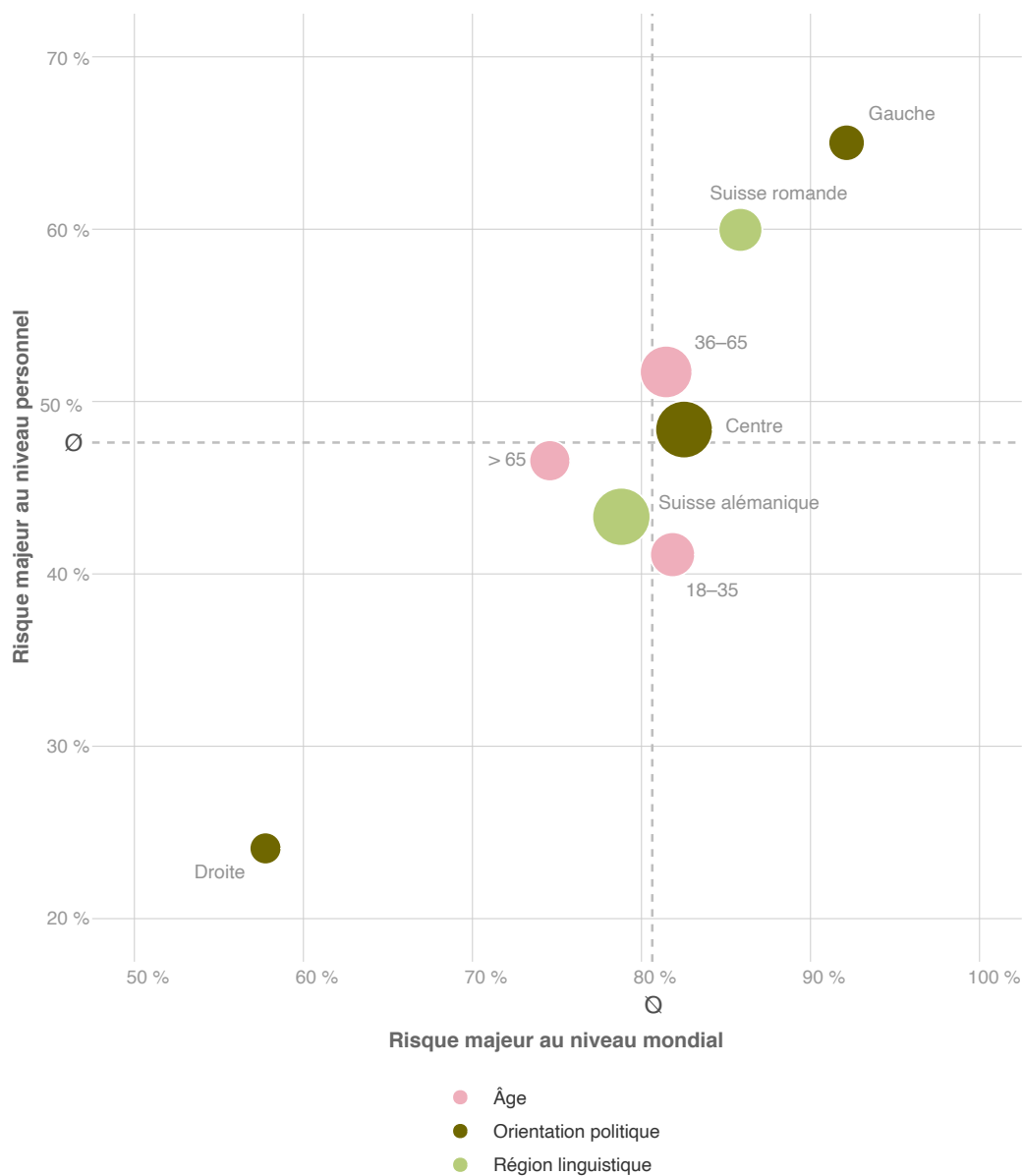
Figure 27: Risque lié au changement climatique pour différentes sphères d'influence



«Pensez-vous que les risques liés au changement climatique sont importants pour vous personnellement / pour la Suisse / au niveau mondial ?»

La figure 28 illustre les divergences de point de vue entre les différentes tranches de la population en matière de risques liés au changement climatique. L'axe horizontal présente la proportion de personnes qui estiment que les risques sont élevés au niveau mondial. L'axe vertical indique les risques élevés attendus au niveau personnel. La diagonale représente la moyenne suisse. Si les jeunes adultes considèrent plus élevés les risques du changement climatique au niveau mondial que le reste de la population, ils s'attendent néanmoins à des effets plus faibles sur eux personnellement. Les plus de 65 ans estiment que les risques au niveau mondial sont moins élevés que le reste de la population. Des différences d'appréciation se dessinent également en fonction des régions linguistiques : par rapport à la population Suisse alémanique, les Suisses romands se montrent plus inquiets aussi bien au niveau mondial que personnel. C'est toutefois en fonction des orientations politiques que ces divergences de vue sont les plus nettes : les personnes situées plutôt à droite de l'échiquier politique sont nettement moins inquiètes que celles situées à gauche.

Figure 28: Risque élevé lié au changement climatique au niveau mondial et personnel – selon différents critères

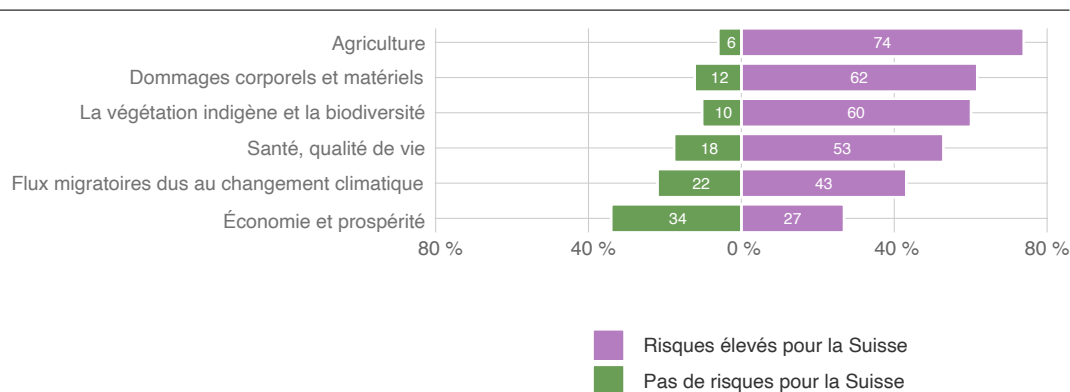


«Pensez-vous que les risques liés au changement climatique auront des répercussions importantes à votre niveau / au niveau mondial? », Réponse : «Importantes» / «Très importantes». La taille des disques reflète la proportion de la population en pour cent.

Comme nous l'avons vu à la figure 27, quatre personnes sur cinq estiment que le changement climatique s'accompagne de risques moyens à très élevés pour la Suisse. La figure 29 montre en quoi consistent ces risques. Les personnes interrogées estiment que le changement climatique comporte surtout des risques au niveau de l'agriculture : près de trois quarts pensent que l'agriculture est menacée, 60 pour cent la végétation indigène et la biodiversité. Toutefois, pour une majorité des répondants, le changement climatique comporte également un

risque direct important pour l'homme : 62 pour cent considèrent que les principaux risques relèvent du domaine des dommages corporels et matériels, 53 pour cent estiment que la santé et la qualité de vie sont menacées. Ils sont néanmoins 18 pour cent à croire que le changement climatique n'aura aucune répercussion dans ce dernier domaine. Ils sont tout autant à juger que les flux migratoires dus au changement climatique ne constituent pas un risque pour la Suisse (22 pour cent). Pour 43 pour cent de la population, les flux migratoires provoqués par le changement climatique présentent en revanche un risque important pour la Suisse. Enfin, l'opinion selon laquelle le changement climatique ne représente aucun risque pour l'économie et la prospérité prédomine au sein de la population (34 pour cent) ; 27 pour cent pensent le contraire.

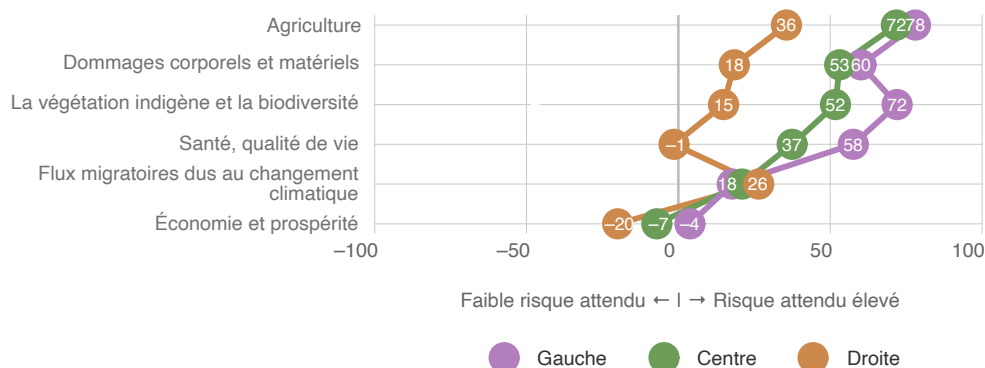
Figure 29: Risques liés au changement climatique pour la Suisse



Risques élevés pour la Suisse : «Dans quels domaines estimez-vous que les risques liés au changement climatique sont les plus importants pour la Suisse ?»

Aucun risque pour la Suisse : «Dans quels domaines estimez-vous que le changement climatique ne présente pas de risque particulier pour la Suisse ?»

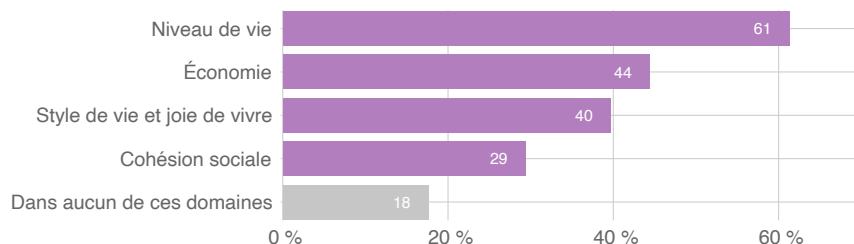
La figure 30 illustre la différence entre la proportion de personnes qui considèrent que le changement climatique comporte des risques pour le domaine analysé et celles qui estiment que le domaine n'est pas menacé. Une valeur positive traduit donc un potentiel de risques élevé, une valeur négative un potentiel faible. Cette figure met clairement en évidence le fait que les personnes de sensibilité politique de gauche sont beaucoup plus inquiètes dans tous les domaines pris en compte. Seule exception, les flux migratoires qui sont surtout considérés comme un risque par les personnes situées politiquement à droite. Ce domaine est néanmoins globalement moins réputé problématique que les autres.

Figure 30: Risques liés au changement climatique – selon la proximité politique

Équilibre entre «Dans quels domaines estimez-vous que les risques liés au changement climatique sont les *plus importants* pour la Suisse?» et «Dans quels domaines estimez-vous que le changement climatique ne présente *pas de risque* particulier pour la Suisse?» en points de pour cent

4.1 Effets des mesures de protection de l'environnement

Près de la moitié de la population estime que le changement climatique comporte un risque élevé pour la Suisse (voir figure 27). Si des mesures sont prises pour protéger le climat, elles risquent d'avoir un impact négatif dans d'autres domaines. En effet, la majorité de la population s'attend à ce que les mesures de lutte contre le changement climatique aient des répercussions négatives dans d'autres domaines : à peine une personne sur cinq considère que ces différents domaines ne seront pas touchés par les mesures de préservation du climat (figure 31).

Figure 31: Effets négatifs des mesures climatiques en Suisse

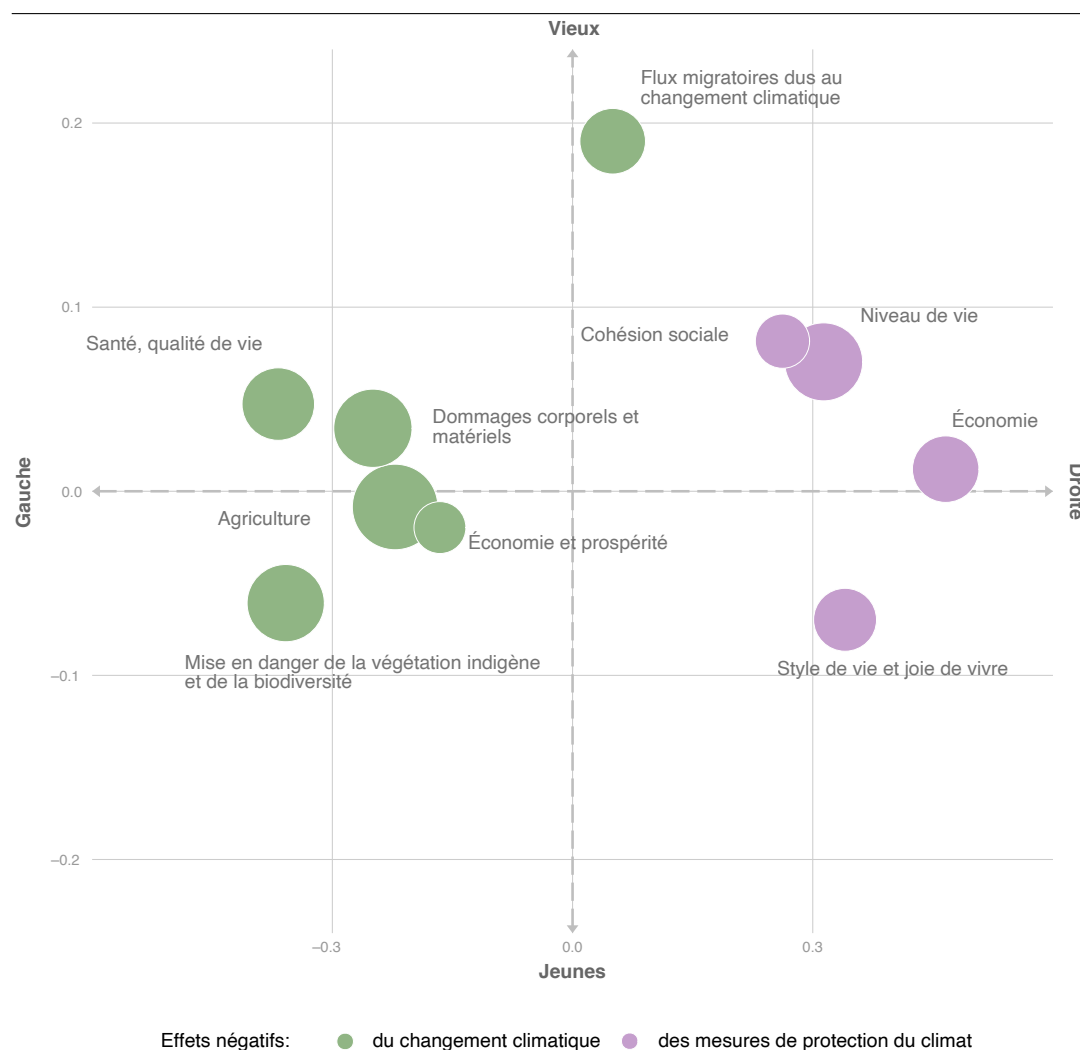
«Les mesures réglementaires relatives à la protection de l'environnement peuvent avoir des répercussions négatives sur d'autres domaines. Dans quels domaines estimez-vous que les mesures relatives à la protection de l'environnement risquent d'avoir des répercussions négatives pour la Suisse?»

La population craint surtout que les mesures de protection du climat n'aient des répercussions négatives sur le niveau de vie (61 pour cent) ou l'économie (44 pour cent). Près de 40 pour cent des personnes interrogées craignent que ces mesures ne menacent la préservation de leur style de vie. En revanche, peu

s'inquiètent du fait qu'elles risqueraient de mettre en danger la cohésion sociale (29 pour cent).

Les personnes situées à droite pensent que ce sont plutôt les éventuelles mesures climatiques qui risquent d'avoir des effets négatifs que le changement climatique en lui-même (figure 32).

Figure 32: Effets négatifs attendus du changement climatique et des mesures climatiques – en fonction de l'âge et de la proximité politique



Effets négatifs du changement climatique : « Dans quels domaines estimez-vous que les risques liés au changement climatique sont les plus importants pour la Suisse ? »

Effets négatifs des mesures de protection du climat : « Les mesures réglementaires relatives à la protection du climat peuvent avoir des répercussions négatives sur d'autres domaines. Dans quels domaines estimez-vous que les mesures relatives à la protection de l'environnement risquent d'avoir des répercussions négatives pour la Suisse ? », différence standardisée

À l'inverse, les personnes de gauche s'inquiètent davantage des conséquences du changement climatique. En revanche, le fait qu'une personne interrogée considère les effets directs du changement climatique ou ceux des mesures de protection

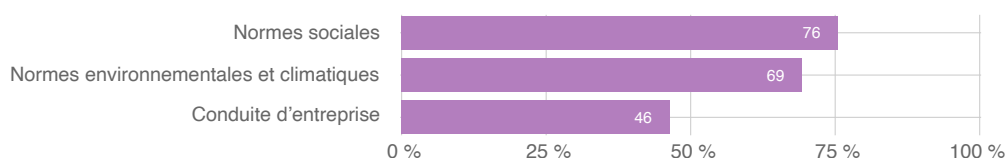
ne dépend pas de son âge. Toutefois, selon l'âge des personnes interrogées, les domaines estimés comme potentiellement menacés sont différents : les jeunes adultes sont plus nombreux à craindre des effets directs par une mise en danger de la végétation indigène et de la biodiversité et moins des effets négatifs indirects sur le style de vie et la joie de vivre. Les retraités s'inquiètent davantage pour leur style de vie en cas de mesures prises en faveur de la protection du climat et sont plus nombreux à appréhender une augmentation des flux migratoires comme conséquence directe du changement climatique.

4.2 Placements durables

En juin de cette année, le Conseil fédéral a publié ses lignes directrices en matière de finance durable.⁵ Que pense l'opinion publique de la durabilité des placements de capitaux ?

Pour la population suisse, un placement est durable essentiellement s'il tient compte des normes sociales, environnementales et climatiques (Figure 33) : pour plus de trois quarts des répondants, la durabilité des placements implique que ceux-ci tiennent compte de normes sociales comme des conditions de travail sûres. Pour 69 pour cent, cela recouvre le respect de normes environnementales et climatiques. À l'inverse, pour un peu moins d'une personne sur deux, il s'agit d'une bonne conduite d'entreprise comme la protection des droits des actionnaires et la lutte contre la corruption (46 pour cent). Pour 32 pour cent de la population, ces trois critères doivent être remplis pour qu'un placement soit considéré comme durable (ne figure pas sur l'illustration).

Figure 33: Exigences posées en termes de stratégies de placement durables



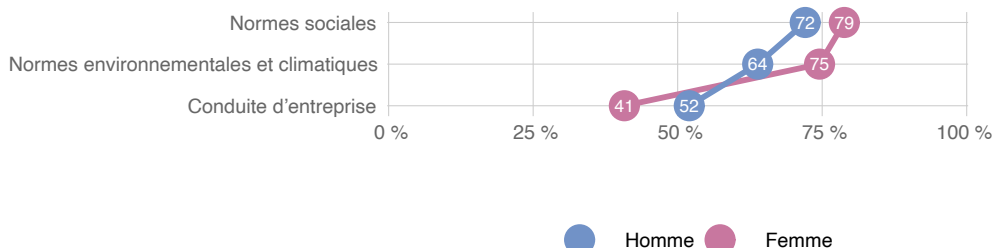
« Depuis quelques temps, les stratégies de placements durables gagnent de l'importance en Suisse. À votre avis, quels critères les placements durables doivent-ils remplir ? »

Par placement durable, les femmes entendent davantage un placement qui tient compte de normes sociales, environnementales et climatiques (respectivement 79 et 75 pour cent) que les hommes (respectivement 72 et 64 pour cent, figure 34). De leur côté, les hommes mentionnent plus souvent (52 pour cent) que les

⁵Secrétariat d'État aux questions financières internationales SFI, Communiqué de presse du 26 juin 2020, <https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/medienmitteilungen.msg-id-79606.html>

femmes (41 pour cent) une bonne conduite d'entreprise comme critère essentiel d'un placement durable.

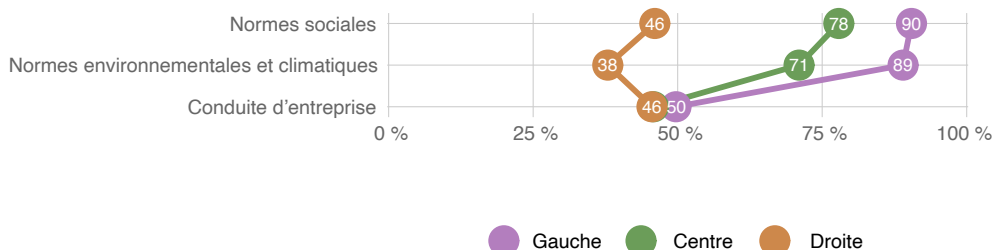
Figure 34: Exigences posées en termes de stratégies de placement durables – en fonction des sexes



« Depuis quelques temps, les stratégies de placements durables gagnent de l'importance en Suisse. À votre avis, quels critères les placements durables doivent-ils remplir ? »

Selon la proximité politique, les avis divergent nettement quant à ce qu'il faut entendre par placement durable (Figure 35) : alors que l'orientation politique n'influence pas vraiment l'évaluation du rôle joué par la conduite d'entreprise comme critère de durabilité, les personnes aux affinités politiques plutôt de gauche tiennent davantage compte du respect des normes sociales ainsi qu'environnementales et climatiques pour évaluer la durabilité d'un placement (90 et 89 pour cent) que celles situées à droite (46 et 38 pour cent)

Figure 35: Exigences posées en termes de stratégies de placement durables – en fonction de la proximité politique

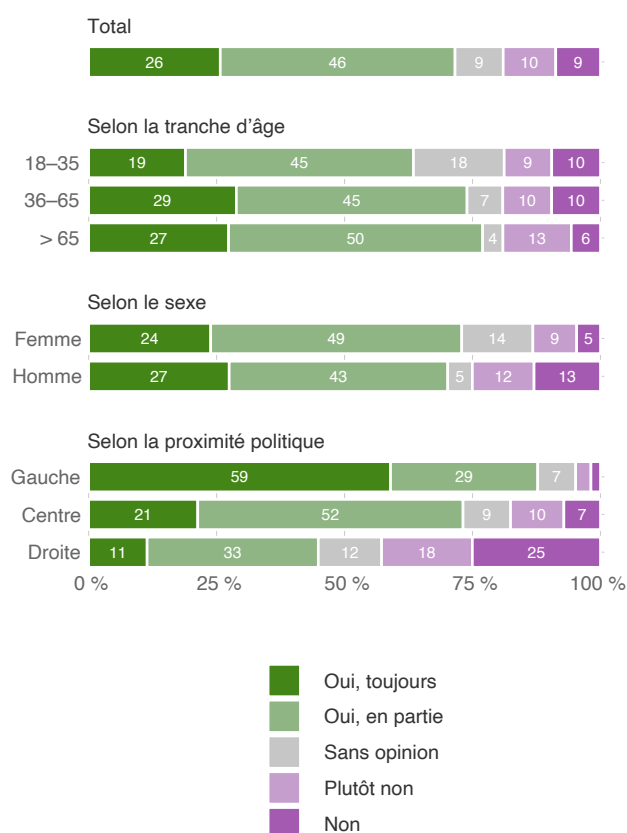


« Depuis quelques temps, les stratégies de placements durables gagnent de l'importance en Suisse. À votre avis, quels critères les placements durables doivent-ils remplir ? »

Il peut y avoir conflit d'intérêts entre la durabilité d'un placement et son rendement. Les caisses de pension et les assurances doivent-elles miser sur les placements durables, même si cela implique une diminution du bénéfice financier ? Pour près d'un quart des répondants, la durabilité d'un placement prime sur son rendement (Figure 36). Pour 46 autres pour cent d'entre eux, la durabilité doit être en partie

plus importante que le rendement. Une personne sur cinq estime par contre qu'en matière de placement, il faut surtout tenir compte des rendements. Ce point de vue est partagé dans les mêmes proportions par les femmes et les hommes ainsi qu'entre les différentes classes d'âge. Les priorités sont en revanche nettement différentes selon que les personnes se situent à gauche ou à droite de l'échiquier politique : pour 59 pour cent des personnes d'affinités de gauche, la durabilité doit primer sur le rendement. Si 44 pour cent des personnes de droite reconnaissent que la durabilité d'un placement joue un rôle en partie important, 43 pour cent considèrent que le critère du rendement est primordial.

Figure 36: Durabilité des placement et rendement – en fonction de différentes caractéristiques

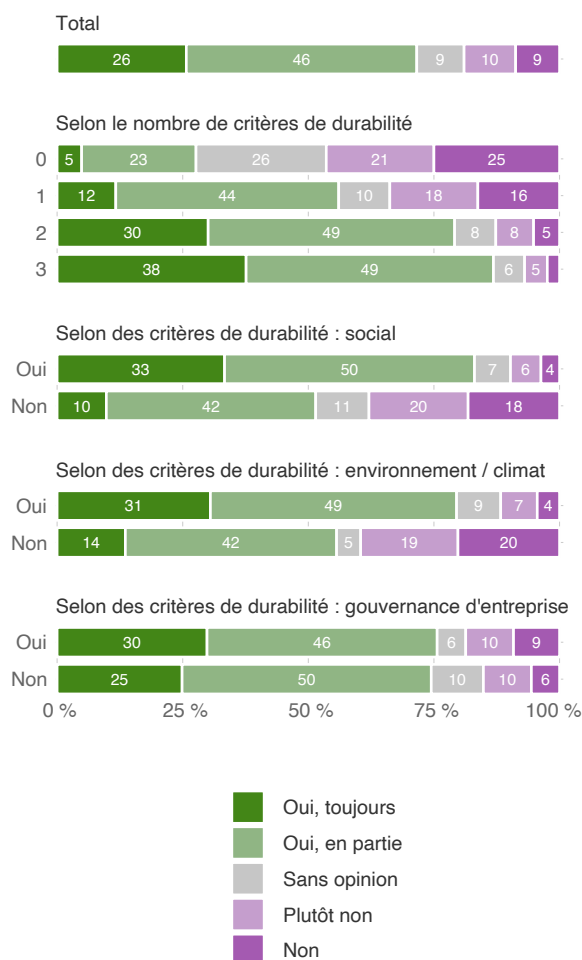


«Les caisses de pension et les assurances devraient-elles opter pour des placements durables de leur capitaux, même si les rendements générés sont alors moindres ?»

Plus une personne donne une définition large de la durabilité, plus elle accorde d'importance à la durabilité par rapport au rendement (Figure 37). Il s'agit généralement de personnes pour lesquelles un placement est considéré comme durable s'il obéit à des normes sociales ou environnementales et climatiques et qui accordent donc plus de poids à la durabilité qu'à la rentabilité (33 à 31 pour cent). Les personnes qui mesurent la durabilité d'un placement à l'aune de la conduite d'entreprise ne pondèrent pas la durabilité et le rendement de manière

très différente de celles pour lesquelles la conduite d'entreprise ne consiste pas en un critère de durabilité.

Figure 37: Durabilité des placements et rendement – en fonction des critères de durabilité



«Les caisses de pension et les assurances devraient-elles opter pour des placements durables de leur capitaux, même si les rendements générés sont alors moindres ?»

4.3 Couverture d'assurance dans les zones exposées

Avec le changement climatique, les inondations, les crues ou les tempêtes se multiplient. Les lois fédérales sur l'aménagement des cours d'eau et les forêts obligent les cantons à dresser des cartes des dangers indiquant les zones exposées aux inondations, aux avalanches, etc. et à en tenir compte dans leurs plans directeurs et leurs plans d'affectation ainsi que dans toutes les activités impliquant l'aménagement du territoire.⁶ Comment la population estime-t-elle qu'il faille

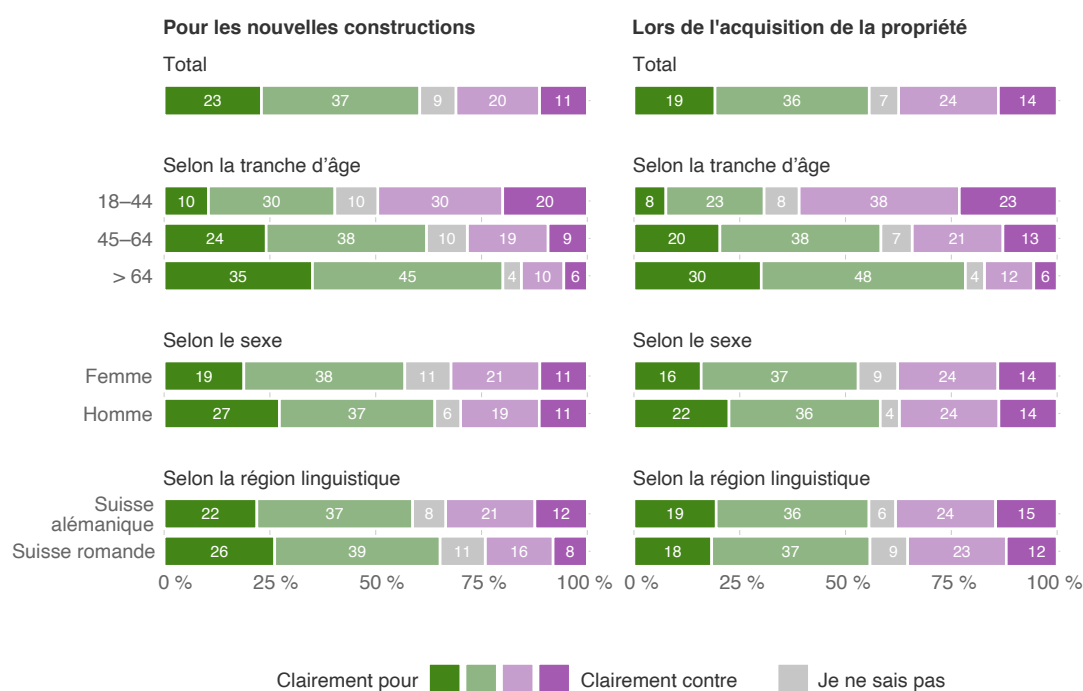
⁶Voir Office fédéral de l'environnement OFEV, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dangers-naturels/info-specialistes/situation-de-danger-et-utilisation-du-territoire/donnees-de-base-sur-les-dangers/cartes-de-dangers--cartes-d-intensite-et-cartes-indicatives-des-.html>

procéder dans le cas de constructions nouvelles ou de l'acquisition de biens immobiliers dans des zones exposées ?

Quelque 60 pour cent des personnes interrogées estiment que celui qui construit ou rénove un bâtiment dans des zones présentant un risque accru de catastrophes naturelles doit alors assumer lui-même le risque ainsi encouru et ne saurait en conséquence obtenir une couverture d'assurance (Figure 38). Une telle mesure ne remporte néanmoins pas la majorité des suffrages dans toutes les couches de la population : si quatre cinquièmes des retraités y sont favorables, ce n'est pas le cas des 18 à 44 ans (40 pour cent).

Les femmes sont moins favorables au fait d'interdire la souscription d'assurance pour les constructions nouvelles dans les zones exposées (57 pour cent) que les hommes (64 pour cent), et les Suisses alémaniques un peu moins favorables (59 pour cent) que les Suisses romands (65 pour cent).

Figure 38: Couverture d'assurance restreinte pour les bâtiments dans les zones à risques



Pour les nouvelles constructions : «Celui qui choisit de construire ou de rénover un bâtiment dans une zone présentant des risques de dommages naturels élevés doit assumer seul les risques en découlant et ne saurait donc obtenir une couverture d'assurance.»

Lors de l'acquisition de la propriété : «Celui qui devient propriétaire dans une zone présentant des risques naturels élevés ne devrait pas avoir le droit d'obtenir une couverture d'assurance intégrale.»

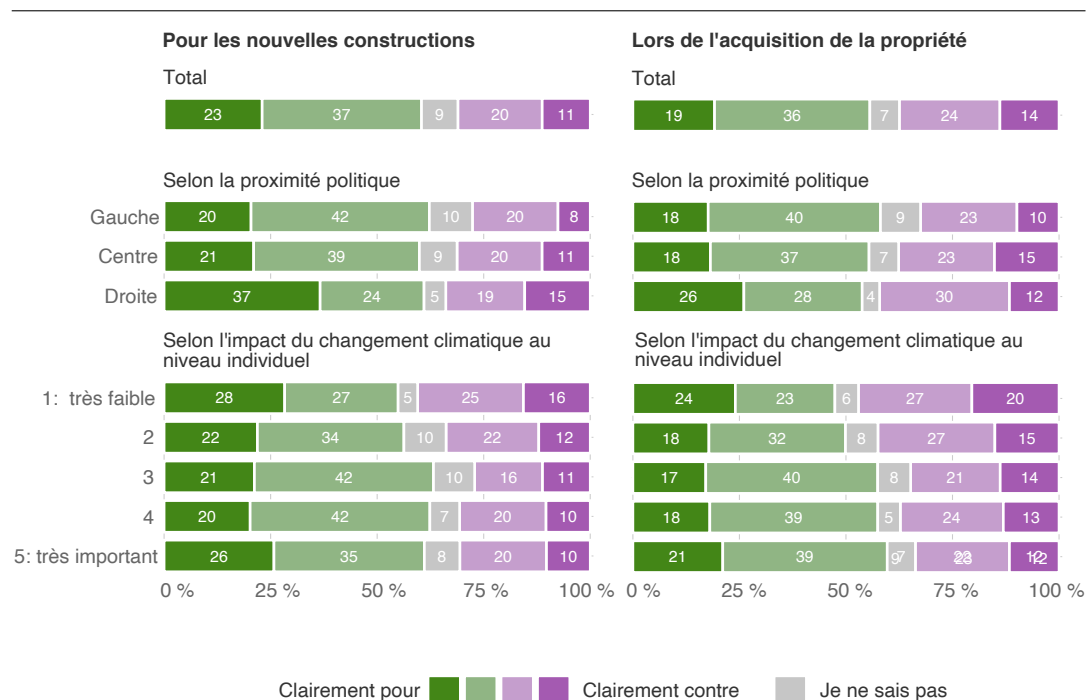
Près de 55 pour cent des répondants estiment que les ménages qui acquièrent un logement dans une région présentant un risque accru de catastrophes naturelles ne devraient pas obtenir de couverture d'assurance complète. Là encore, cette opinion est surtout répandue chez les retraités (78 pour cent). Les 18 à 44 ans

sont clairement plus défavorables que favorables à une telle mesure (61 pour cent contre 31 pour cent). Les femmes se prononcent légèrement moins pour cette mesure (53 pour cent) que les hommes (58 pour cent). En revanche, les Suisses alémaniques et les Suisses romands partagent plutôt le même avis concernant une couverture d'assurance réduite (respectivement 55 pour cent).

Les répondants se prononcent majoritairement en faveur d'un refus d'assurance pour les nouveaux bâtiments dans les zones à risques, ceci indépendamment de leur orientation politique (Figure 39).

Il est néanmoins intéressant de noter que l'avis des personnes de droite en la matière est généralement plus tranché (37 pour cent sont clairement pour une telle mesure). Par ailleurs, les répondants sont moins nettement favorables à un refus de couverture pour les nouvelles constructions et les rénovations, lorsqu'ils considèrent faibles (56 pour cent) à très faibles (55 pour cent) les risques liés au changement climatique à leur niveau.

Figure 39: Couverture d'assurance restreinte pour les bâtiments dans les zones à risques



Pour les nouvelles constructions : «Celui qui choisit de construire ou de rénover un bâtiment dans une zone présentant des risques de dommages naturels élevés doit assumer seul les risques en découlant et ne saurait donc obtenir une couverture d'assurance.»

Lors de l'acquisition de la propriété : «Celui qui devient propriétaire dans une zone présentant des risques naturels élevés ne devrait pas avoir le droit d'obtenir une couverture d'assurance intégrale.»

Il y a un lien univoque entre l'orientation politique et la position en faveur d'une couverture d'assurance restreinte en cas d'accession à la propriété dans les zones à risques : d'une part, les personnes aux affinités politiques de gauche approuvent

légèrement plus souvent cette mesure que les personnes du centre ou de droite. D'autre part, les personnes aux affinités de droite se prononcent comparativement souvent clairement en faveur d'une couverture restreinte en cas d'accession à la propriété dans les zones à risques (26 pour cent). Les personnes qui estiment courir au niveau individuel des risques importants liés au changement climatique approuvent en comparaison souvent une couverture d'assurance restreinte dans les zones exposées. Enfin, une telle mesure est d'autant mieux acceptée que les personnes interrogées considèrent être elles-mêmes exposées aux risques liés au changement climatique.

5 Méthodologie

Les données ont été collectées entre le 8 et le 22 juin 2020. Les participants ont été recrutés sur invitation parmi les panels en ligne de sotomo et d'intervista (*opt-in online survey*). L'étude repose sur les réponses de 1378 personnes : 817 relèvent du panel d'Intervista et 561 de celui de sotomo.

L'échantillon a été redressé au moyen de la méthodologie IPF (*Iterative Proportional Fitting*, également appelée *Raking* ou *Raking Ratio*). Les critères de redressement sont le sexe, l'âge, le niveau de formation et les affinités politiques (proximité politique). La population de base se définit comme la population germanophone et francophone résidant en Suisse et âgée de 18 ans et plus. Les distributions marginales de ces critères ont été prises en compte séparément pour la Suisse alémanique et la Suisse romande. Le redressement ainsi obtenu est garant d'une représentativité sociodémographique élevée de l'échantillon. Pour le présent échantillon, la marge d'erreur est de $\pm 2,6$ points pour un pourcentage observé de 50 pour cent avec un intervalle de confiance à 95 pour cent.

